



**Société Anonyme**  
**Au capital de 588 264,50 Euros**  
**488 629 783 RCS Toulouse**  
**Siège social : 75, rue Saint Jean - 31130 Balma**

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2013**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

- **RAPPORT DE GESTION DU GROUPE ET DE LA SOCIETE**
- **COMPTES CONSOLIDES ET COMPTES ANNUELS 2013**

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, en application des dispositions statutaires de la Société et des dispositions légales, pour vous rendre compte de l'activité de notre Société et du Groupe durant l'exercice clos le 31 décembre 2013 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous présenterons les résultats de cette activité et les perspectives d'avenir et soumettrons à votre approbation les comptes annuels, ainsi que les comptes consolidés dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2013</b>	<b>5</b>
<b>2</b>	<b>RAPPORT DE GESTION DU GROUPE</b>	<b>6</b>
2.1	SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE	6
2.2	PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES / RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS	7
2.2.1	LES COMPTES	7
2.2.2	LE RESULTAT	7
2.2.3	ENGAGEMENTS HORS BILAN	7
2.2.4	PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LE GROUPE EST CONFRONTE	8
2.2.5	LES COMPTES CONSOLIDES	9
2.3	EVENEMENTS RECENTS / PERSPECTIVES D'AVENIR	9
2.3.1	EVENEMENTS RECENTS	9
2.3.2	PERSPECTIVES D'AVENIR	9
2.4	ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	10
2.5	FILIALES ET PARTICIPATIONS	11
2.5.1	PARTICIPATIONS	11
2.5.2	FILIALES	11
<b>3</b>	<b>RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIETE</b>	<b>11</b>
3.1	INFORMATIONS SUR LA VIE ECONOMIQUE DE LA SOCIETE	11
3.1.1	SITUATION DE LA SOCIETE	11
3.1.2	PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE	12
3.1.3	LA SITUATION D'ENDETTEMENT DE LA SOCIETE AU REGARD DU VOLUME ET DE LA COMPLEXITE DES AFFAIRES	13
3.1.4	PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES AU COURS DE L'EXERCICE	13
3.1.5	EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR	13
3.1.6	EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	13
3.1.7	ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	13
3.2	PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX ET AFFECTATION DU RESULTAT	13
3.2.1	RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	13
3.2.2	PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT	14
3.2.3	INFORMATION SUR LES DIVIDENDES	14
3.2.4	INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS	15
3.2.5	TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	15
3.3	INFORMATIONS SUR LA VIE JURIDIQUE DE LA SOCIETE	15
3.3.1	CONVENTIONS REGLEMENTEES	15
3.3.2	INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET AU CONTROLE DE LA SOCIETE	15
3.3.3	INFORMATIONS PORTANT SUR LES TITRES DE LA SOCIETE	17
<b>4</b>	<b>ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION</b>	<b>19</b>
4.1	ANNEXE 1 - TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICE	19
4.2	ANNEXE 2 - LISTE DES MANDATS EXERCES	20

4.3	ANNEXE 3 - TABLEAU DES DELEGATIONS .....	23
4.4	ANNEXE 4 - TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL SOCIAL .....	27
<b>5</b>	<b>COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2013 .....</b>	<b>34</b>
5.1	RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES .....	34
5.2	BILAN.....	36
5.3	COMPTE DE RESULTAT .....	38
5.4	ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES .....	39
5.4.1	PRESENTATION DU GROUPE ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....	39
5.4.2	REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION .....	40
5.4.3	METHODES ET REGLES D'EVALUATION .....	41
5.4.4	METHODES PREFERENTIELLES .....	47
5.4.5	INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION .....	47
5.4.6	COMPARABILITE DES COMPTES.....	48
5.4.7	EXPLICATIONS DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT ET DE LEURS VARIATIONS (EN MILLIERS D'EUROS).....	48
5.4.8	AUTRES INFORMATIONS.....	58
5.4.9	TABLEAU DE FINANCEMENT PAR L'ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE .....	60
<b>6</b>	<b>COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2013 .....</b>	<b>61</b>
6.1	RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS .....	61
6.2	BILAN.....	63
6.3	COMPTE DE RESULTAT .....	65
6.4	ANNEXE LEGALE .....	67
6.4.1	FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE .....	67
6.4.2	EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE .....	68
6.4.3	REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	68
6.4.4	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE BILAN ET LE RESULTAT .....	73
6.4.5	ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS.....	82

## **1 DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2013**

Balma, le 5 Mars 2014

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes pour l'exercice écoulé sont établis conformément aux normes comptables françaises applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et du groupe et que le rapport annuel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du groupe ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée.

Vincent Gardès  
Directeur Général de Vexim

## 2 RAPPORT DE GESTION DU GROUPE

### 2.1 SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE

L'exercice clos le 31 décembre 2013 a été marqué par les évènements suivants :

➤ La Création de filiales :

Dans le cadre de sa stratégie de développement européen, présenté au moment de l'introduction en bourse, VEXIM a procédé à l'ouverture de deux filiales, espagnole et anglaise, sur l'exercice 2013.

➤ L'Acquisition d'un dispositif de mélangeur injecteur

VEXIM a procédé au cours de l'exercice 2013 à l'acquisition d'un dispositif technologique innovant dans l'injection des ciments orthopédiques pour son développement dans la vertébroplastie qui représente actuellement environ la moitié des procédures mini-invasives dans le traitement des tassements vertébraux. Ce nouveau système permettra ainsi d'intervenir sur des indications où la priorité est donnée à la stabilisation de la fracture et la suppression de la douleur par injection du ciment dans le corps de la vertèbre. Cette innovation, brevetée et acquise sous la forme d'une licence exclusive mondiale, offrira de réels bénéfices aux praticiens et patients, grâce à ses avantages concurrentiels uniques.

➤ La mise en place d'une ligne optionnelle de financement en fonds propres PACEO® avec SOCIETE GENERALE

SOCIETE GENERALE s'est engagée à souscrire, sur demande de VEXIM, des augmentations de capital par tranches successives jusqu'au 31 octobre 2015, dans la limite globale de 450 000 actions (soit 9,8% du capital au 31 décembre 2013).

Pour chaque tranche, le prix d'émission fera ressortir une décote maximale de 8% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes des trois séances de bourse précédentes.

VEXIM a donc émis 450 000 bons d'émission d'actions donnant droit de souscrire 450 000 actions, au profit de SOCIETE GENERALE qui les a intégralement souscrits.

➤ Des augmentations de capital portant le capital social de 432.372,40 Euros à 464 064,50 € et la prime d'émission de 32 658 704,81€ à 35 321 260,50€.

- (i) Par l'émission de 2 930 actions nouvelles, au prix unitaire de 9,25 €, soit avec une prime d'émission de 9,15€ par action. par exercice de 293 BCE 2007 ;
- (ii) Par l'émission de 263 991 actions nouvelles, au prix unitaire de 9,47 €, soit avec une prime d'émission de 9,37 € par action, dont la souscription a été réservée aux fonds d'investissement représentés par Truffle Capital, dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de bénéficiaires ;
- (iii) Par l'émission de 25 000 actions nouvelles, au prix unitaire de 9,82 €, soit avec une prime d'émission de 9,72 € par action, par exercice de 25 000 bons d'émission d'actions émis dans le cadre du PACEO® ;
- (iv) Par l'émission de 25 000 actions nouvelles, émises au prix unitaire de 9,40 €, soit avec une prime d'émission de 9,30 € par action, par exercice de 25 000 bons d'émission d'actions émis dans le cadre du PACEO®.

- (v) Le montant total des charges et frais sur prime au 31/12/2013 a été de 313 334,83 €

## **2.2 PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES / RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS**

### **2.2.1 LES COMPTES**

Les comptes consolidés de VEXIM, arrêtés au 31.12.2013, présentent un total de bilan de 7 891 K€ et un résultat net négatif de - 6 877 K€.

VEXIM a enregistré en 2013 un chiffre d'affaires de 6,1 M€, en croissance de 126% par rapport à l'exercice 2012. Cette forte hausse résulte d'une très bonne dynamique des ventes de SpineJack® sur tous les marchés directs et indirects.

La marge brute de l'exercice 2013 progresse encore en 2013 et atteint 4M€. Le taux de marge brute représente 66% du chiffre d'affaires contre 63% à fin 2012. Cette amélioration de 3 points s'explique par l'impact positif de la commercialisation du SpineJack® en direct. En effet, la part des ventes directes dans le chiffre d'affaires a atteint 90% en 2013 contre environ 85% en 2012.

Dans ce contexte d'activité dynamique, les charges d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 14 M€ contre 9,3M€ en 2012. Cette hausse s'explique notamment par l'accroissement des dépenses commerciales et marketing qui reflètent la montée en puissance du développement européen. L'effectif dédié à ces deux fonctions est passé de 24 personnes au 31 décembre 2012 à 50 personnes au 31 décembre 2013. La majeure partie des charges supplémentaires enregistrées en 2013 est liée à l'expansion des filiales allemande, espagnole et anglaise.

VEXIM a également continué à développer de manière vigoureuse son programme de formations : plus de 230 chirurgiens ont été formés à la pose de l'implant SpineJack® au cours de l'année 2013.

En France, l'exercice 2013 a même permis de générer une marge contributive de 256 K€.

Le résultat d'exploitation présente une perte de 6,9 M€.

Après prise en compte du résultat financier et exceptionnel, le résultat net s'établit à -6,9 M€.

La structure financière de VEXIM demeure saine et la Société dispose d'une trésorerie de 1,7 M€ au 31 décembre 2013. Il convient également de préciser que le refinancement du Groupe a été assuré par une augmentation de capital d'environ 12 M€ réalisée en Janvier 2014.

### **2.2.2 LE RESULTAT**

Au présent rapport est annexé (Annexe 1), conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats du Groupe au cours du dernier exercice clos qui constitue le second exercice depuis la constitution du Groupe.

### **2.2.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN**

#### Engagement reçus

Dans le cadre de ses activités de recherches scientifiques, il a été accordé en date du 3 août 2009 à la société VEXIM par OSEO des aides sous forme d'avances remboursables et de subventions pour un total initialement prévu respectivement de 4 012 K€ et de 2 105 K€.

En date du 28 septembre 2010, le contrat d'aide du 3 août 2009 a fait l'objet d'un avenant qui a modifié les sommes allouées à VEXIM pour tenir compte de changements dans le programme initialement présenté. Aux termes de cet avenant, les montants alloués sont donc maintenant de 2 387 K€ d'avances remboursables et de 1 274 K€ de subventions.

Ces sommes sont versées à la Société au fur et à mesure de l'avancement du projet ILI et sous réserve du respect de certaines conditions (justificatif de dépenses...).

Sur l'exercice 2009, VEXIM a reçu le premier versement de l'avance remboursable de 786 K€ et le premier versement de la subvention de 1 136 K€. Aucun versement supplémentaire n'est intervenu sur 2013.

Cette avance remboursable porte intérêts au taux de 4,47% ; les intérêts comptabilisés relatif à cette avance s'élèvent à 152 K€ (11 K€ sur 2009, 35 K€ sur 2010, 36 K€ sur 2011, 36 K€ sur 2012 et 36 K€ sur 2013) et sont présentés sur la ligne « emprunts et dettes financières diverses » du bilan.

VEXIM remboursera cette avance par un versement de 2,25% du chiffre d'affaires hors taxes qu'elle réalisera à compter de l'année qui suit l'atteinte d'un chiffre d'affaires cumulé minimum de 38 M€ et pendant une durée de 6 ans. Le montant des remboursements peut donc excéder le montant des avances perçues.

Les sommes restant à toucher par la Société s'élèvent à 1 601K€ pour les avances remboursables et 138K€ de subventions.

### Engagement donnés

La signature en 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013 de contrats de distribution a permis à la Société d'organiser la commercialisation des produits sur les territoires suivants :

- Argentine
- Turquie
- Brésil
- Mexique
- Inde
- Emirats Arabes Unis
- Amérique centrale
- Taiwan
- Portugal

Dans le cadre de ces contrats de distribution, la Société s'est engagée à accorder l'exclusivité de la distribution de ses produits sur les territoires mentionnés. La durée de l'exclusivité accordée est en général de 3 ans. La non atteinte des objectifs de quantité repris dans les contrats ne permet pas à VEXIM d'exiger une quelconque pénalité financière au distributeur, mais donne simplement le droit à la Société de rompre le dit contrat avant terme.

## **2.2.4 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LE GROUPE EST CONFRONTE**

### ***Risque lié à l'accès aux aides publiques et au Crédit d'Impôt Recherche***

Depuis 2008, la Société est éligible au crédit d'impôt recherche français pour contribuer au financement de ses activités. Le crédit d'impôt recherche s'est respectivement élevé à 33 532 €, 225 041 €, 201 718 €, 327 497 € et 428 114€ pour les exercices 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013.

Le crédit d'impôt recherche est une source de financement. Cette source pourrait être remise en cause par un changement de réglementation ou par une contestation des services fiscaux alors même que la Société se conforme aux exigences de documentation et d'éligibilité des dépenses.

### ***Risque lié à la gestion de la croissance interne***

La Société anticipe une croissance significative de son activité. Elle s'est donc déjà structurée de manière à faire face à ses besoins futurs, notamment en termes de personnel et de ressources informatiques (ERP), étant précisé que l'intégralité de la production est externalisée.

## **2.2.5 LES COMPTES CONSOLIDES**

Les comptes consolidés figurent en annexe du présent rapport.

## **2.3 EVENEMENTS RECENTS / PERSPECTIVES D'AVENIR**

### **2.3.1 EVENEMENTS RECENTS**

La Société a réalisé le 27 janvier 2014 une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public et par placement privé, d'un montant brut de 11,8 M€ (prime d'émission comprise), par émission de 1 242 000 actions nouvelles, au prix unitaire de 9,50 €, soit avec une prime d'émission de 9,40 € par action.

Le capital social a ainsi été porté de 464 064,50 Euros à 588 264,50 Euros, divisé en 5 882 645 actions de 0,1 Euro de valeur nominale chacune.

### **2.3.2 PERSPECTIVES D'AVENIR**

Les perspectives d'activité sont bonnes et la société n'anticipe pas, à la date d'établissement du présent rapport de difficultés particulières.

Le développement commercial des filiales Européennes va rester une priorité pour Vexim sur l'année 2014 afin d'amener le groupe à l'équilibre financier d'ici la fin de l'exercice 2014. Cet équilibre financier sera atteint par le double effet combiné de :

- L'accélération de la croissance du chiffre d'affaires de Vexim sur tous ses marchés ;
- Et la réduction des coûts de revient des produits vendus.

Le financement du développement de Vexim S.A. est assuré sur l'exercice 2014 grâce à l'augmentation de capital réalisée le 22 janvier 2014 pour un total de 11,8 millions d'euros, prime d'émission comprise. L'augmentation de capital a été réalisée en date du 22 Janvier 2014, d'un montant de 124 200€, portant ainsi ce dernier de 464 064,50€ à 588 264,50 €.

Le nombre d'actions nouvelles émises sans droit préférentiel de souscription ni délai de priorité est, après exercice en totalité de la clause d'extension, de 1 242 000 actions nouvelles. Le prix de souscription a été fixé à 9,5 euros par action Vexim. Le produit brut de l'émission s'élève donc à environ 11,8 millions d'euros, prime d'émission incluse.

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations des actions nouvelles ont eu lieu le 27 janvier 2014. Les actions nouvelles ont été immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société et sont négociées sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société (code ISIN FR0011072602).

La prime d'émission est donc de 9,40 par actions, soit 11 674 800 euro. La prime d'émission s'est trouvée en conséquence portée de 35 321 260,50€ à 46 996 060€.

## **2.4 ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

Le programme de recherche et développement de la Société vise à élargir la gamme de produit de la Société, tout en restant totalement dédié aux pathologies de fractures vertébrales par compression.

Les principaux axes de recherche de la Société concernent (i) la formulation de ciments osseux biocompatibles adaptée aux différentes pathologies du rachis et typologies de patients (ii) le développement d'autres concepts de produits pour traiter d'autres pathologies du rachis avec toutefois la volonté de demeurer un spécialiste du traitement des pathologies traumatiques du rachis.

### ***Ciments osseux***

La Société effectue, en collaboration avec plusieurs spécialistes des ciments osseux, des essais de formulation de ciments osseux toujours mieux adaptés aux multiples typologies de patients (personnes âgées, jeunes, ostéoporotiques, tumoraux...etc).

Ses recherches portent également sur des formulations de ciments résorbables et semi-résorbables compatibles avec SpineJack.

La principale faiblesse des ciments résorbables est leur faible résistance au cisaillement tandis que SpineJack au contraire résiste parfaitement à cette contrainte. La mise au point de formulations compatibles ouvrirait un champ de développement important auprès des praticiens réticents à l'emploi de ciment PMMA non résorbable, notamment sur de jeunes patients.

### ***Injecteur mélangeur de ciment***

VEXIM développe un nouveau système de mélangeur-injecteur de ciment orthopédique, complémentaire à la technologie SpineJack. Ce nouveau système, dont une partie de la technologie brevetée a été acquise sous la forme d'une licence exclusive mondiale, permettra d'intervenir sur des indications où la priorité est donnée à la stabilisation de la fracture et la suppression de la douleur par injection du ciment dans le corps de la vertèbre.

Cette innovation offrira de réels bénéfices aux praticiens et patients, grâce à ses avantages concurrentiels importants :

- compatibilité avec l'utilisation d'un ciment ultra haute viscosité : limitation du risque de fuite, répartition du ciment contrôlée dans la vertèbre ;
- précision de l'injection : contrôle du volume précis et arrêt immédiat de l'injection ;
- sécurité du geste : possibilité pour le praticien d'opérer un contrôle accru lors de l'injection, tout en maximisant la distance de la zone du contrôle radiologique ;

- ergonomie : système d'injection à décuplement de force pouvant être effectué d'une seule main.

## **2.5 FILIALES ET PARTICIPATIONS**

### **2.5.1 PARTICIPATIONS**

La Société ne détient aucune participation.

### **2.5.2 FILIALES**

La Société a quatre filiales au 31 décembre 2013 dont les caractéristiques sont les suivantes :

Vexim GmbH / Allemagne / Contrôlée à 100% / Capital de 25 K€

Cette société qui est la filiale de distribution du groupe sur les marchés Allemands et Autrichiens a réalisé au cours de l'exercice 2013 un chiffre d'affaire de 1 301 K€, en ligne avec les objectifs. Les comptes sociaux de cette société présentent au 31.12.2013 une perte de 990 K€ qui s'explique principalement par la poursuite des investissements en terme de recrutement de la force commerciale et les dépenses Marketing. Les produits vendus par cette filiale sont acquis auprès de Vexim S.A. avec un prix de transfert dont le calcul a pour but de répartir équitablement la marge brute entre la société mère et sa filiale de distribution.

Vexim Italia Srl / Italie / Contrôlée à 100% / Capital de 10 K€

Cette société qui est la filiale de distribution du groupe sur le marché Italien a réalisé au cours de l'exercice 2013 un chiffre d'affaire de 838 K€, en ligne avec les objectifs. Les comptes sociaux de cette société présentent au 31.12.2013 un bénéfice de 168 K€. Les produits vendus par cette filiale sont acquis auprès de Vexim S.A. avec un prix de transfert dont le calcul a pour but de répartir équitablement la marge brute entre la société mère et sa filiale de distribution.

Vexim Spine / Espagne / Contrôlée à 100% / Capital de 3 K€

Cette société a pour objet la commercialisation des produits Vexim sur le marché espagnol et a réalisé sur l'exercice 2013 un chiffre d'affaires de 237 K€. Cette filiale a été créée en Janvier 2013. Les comptes sociaux de cette société présentent au 31.12.2013 une perte de 381 K€ qui s'explique principalement par le recrutement de la force commerciale et les dépenses Marketing.

Vexim UK/ / Contrôlée à 100% / Capital de 100 GBP

Cette société a pour objet la commercialisation des produits Vexim sur les marchés anglais et irlandais et a réalisé sur l'exercice 2013 un chiffre d'affaires de 44 K€ . Cette filiale a été créée en Janvier 2013. Les comptes sociaux de cette société présentent au 31.12.2013 une perte de 217 K€ qui s'explique principalement par le recrutement de la force commerciale et les dépenses Marketing.

## **3 RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIETE**

### **3.1 INFORMATIONS SUR LA VIE ECONOMIQUE DE LA SOCIETE**

#### **3.1.1 SITUATION DE LA SOCIETE**

L'activité de la Société est la recherche, la conception, le développement, le marketing et la commercialisation de solutions minimalement invasives pour le traitement du rachis et, plus spécifiquement, de la fracture vertébrale par restauration anatomique de la vertèbre fracturée. La Société utilise la technologie « SpineJack », un implant intravertébral qui se positionne à l'intérieur du corps vertébral pour y être déployé et redonner ainsi sa forme à la vertèbre fracturée.

### **3.1.1.1 Évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice**

Vexim S.A. a vu son activité progresser significativement au cours de l'exercice 2013. La Société a continué à distribuer ses produits en direct en France et en Suisse, via ses filiales de distribution en Allemagne et en Italie, et via des distributeurs sur les autres territoires. Elle a également lancé deux nouvelles filiales en Espagne et Angleterre afin de consolider son développement commercial sur les cinq plus grands marchés européens.

Le chiffre d'affaire de Vexim S.A. s'est établi à 5 791 K€, dont 2 056 K€ ont été réalisés à destination de ses filiales de distribution et 3 735 K€ à l'extérieur du groupe.

### **3.1.1.2 Financements obtenus**

Au cours de l'exercice 2013, la Société a procédé à quatre augmentations de capital :

- (i) Par l'émission de 2 930 actions nouvelles, au prix unitaire de 9,25 €, soit avec une prime d'émission de 9,15€ par action. par exercice de 293 BCE 2007 ;
- (ii) Par l'émission de 263 991 actions nouvelles, au prix unitaire de 9,47 €, soit avec une prime d'émission de 9,37 € par action, dont la souscription a été réservée aux fonds d'investissement représentés par Truffle Capital, dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de bénéficiaires ;
- (iii) Par l'émission de 25 000 actions nouvelles, au prix unitaire de 9,82 €, soit avec une prime d'émission de 9,72 € par action, par exercice de 25 000 bons d'émission d'actions émis dans le cadre du PACEO® ;
- (iv) Par l'émission de 25 000 actions nouvelles, émises au prix unitaire de 9,40 €, soit avec une prime d'émission de 9,30 € par action, par exercice de 25 000 bons d'émission d'actions émis dans le cadre du PACEO®.

A la clôture de l'exercice 2013, le capital social de la Société est composé de 4 640 645 actions de 0,1€ de nominal chacune.

### **3.1.2 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE**

#### ***Risque lié à l'accès aux aides publiques et au Crédit d'Impôt Recherche***

Depuis 2008, la Société est éligible au crédit d'impôt recherche français pour contribuer au financement de ses activités. Le crédit d'impôt recherche s'est respectivement élevé à 33 532 €, 225 041 €, 201 718 €, 327 497 € et 428 114 € pour les exercices 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013.

Le crédit d'impôt recherche est une source de financement. Cette source pourrait être remise en cause par un changement de réglementation ou par une contestation des services fiscaux alors même que la Société se conforme aux exigences de documentation et d'éligibilité des dépenses.

#### ***Risque lié à la gestion de la croissance interne***

La Société anticipe une croissance significative de son activité. Elle s'est donc déjà structurée de manière à faire face à ses besoins futurs, notamment en termes de personnel et de ressources informatiques (ERP), étant précisé que l'intégralité de la production est externalisée.

### **3.1.3 LA SITUATION D'ENDETTEMENT DE LA SOCIETE AU REGARD DU VOLUME ET DE LA COMPLEXITE DES AFFAIRES**

La situation de l'endettement au sein de Vexim n'appelle pas de commentaire particulier.

### **3.1.4 PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES AU COURS DE L'EXERCICE**

L'exercice a permis à la Société de conforter sa stratégie de distribution en direct sur les principaux marchés Européen. La Société a pu ainsi poursuivre son plan de marche et faire progresser son chiffre d'affaires comme attendu.

### **3.1.5 EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

Les perspectives d'activité sont bonnes et la Société n'anticipe pas, à la date d'établissement du présent rapport de difficultés particulières.

De plus, une augmentation de capital pour un montant total de 11,8 millions d'euros a été réalisée en date du 22 Janvier 2014.

L'accélération de l'adoption du produit SpineJack® par les chirurgiens et la réduction des coûts de production permettront à VEXIM d'atteindre le point mort d'ici la fin de l'exercice 2014.

### **3.1.6 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

La Société a réalisé le 27 janvier 2014 une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public et par placement privé, d'un montant brut de 11,8 M€ (prime d'émission comprise), par émission de 1 242 000 actions nouvelles, au prix unitaire de 9,50 €, soit avec une prime d'émission de 9,40 € par action.

Le capital social a ainsi été porté de 464 064,50 Euros à 588 264,50 Euros, divisé en 5 882 645 actions de 0,1 Euro de valeur nominale chacune

### **3.1.7 ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

Le programme de recherche et développement de la Société vise à élargir la gamme de produit de la Société, tout en restant totalement dédié aux pathologies de fractures vertébrales par compression.

C'est dans ce cadre que Vexim a récemment signé le contrat de licence exclusive portant sur les brevets, la technologie, les équipements et le savoir-faire d'une société dans le domaine de l'injection de ciment.

En outre, la société travaille également sur un projet de cheville pédiculaire pour laquelle elle a déposé un brevet en mars 2012.

## **3.2 PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX ET AFFECTATION DU RESULTAT**

Nous vous rappelons que les comptes qui vous sont présentés ont été établis conformément à la réglementation et aux principes comptables français, en suivant les mêmes méthodes que lors de l'exercice précédent.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent, d'une durée de 12 mois, est fourni à titre comparatif.

### **3.2.1 RESULTAT DE L'EXERCICE 2013**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, le chiffre d'affaire s'est élevé à 5 791 447 Euros, contre 2 755 726 Euros pour l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation comprenant, outre le chiffre d'affaire réalisé, les divers produits et les reprises de provisions et transferts de charges se sont élevés en 2013 à la somme de 6 700 965 Euros.

Les charges d'exploitation de cet exercice se sont élevées au total à 12 075 868 Euros, contre 8 359 872 Euros pour l'exercice précédent, comprenant notamment:

- les traitements et salaires pour un montant de 2 875 349 Euros contre 2 371 424 Euros pour l'exercice précédent;
- les charges sociales pour un montant de 1 059 435 Euros contre 806 862 Euros pour l'exercice précédent;
- les achats (autres que matières premières) et charges externes pour un montant de 5 643 391 Euros contre 4 381 456 Euros pour l'exercice précédent.

L'effectif moyen 2013 s'élève à 30 personnes contre 26 pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à (5 374 903) Euros, contre (6 070 452) Euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de (-1 780 561) Euros, il s'établit à (7 155 464) Euros contre (6 918 030) Euros pour l'exercice précédent.

Après avoir pris en compte le résultat exceptionnel de 57 522 Euros et le crédit d'impôt recherche de 428 114 Euros, l'exercice clos le 31 décembre 2013 se solde par une perte de 6 669 029 Euros, contre une perte de 6 628 779 Euros pour l'exercice précédent.

Le total du bilan s'élève à 7 883 455 Euros, contre 11 295 949 Euros pour l'exercice précédent.

L'actif circulant s'élève à 9 595 965 Euros au 31 décembre 2013, contre 10 506 169 Euros à la clôture de l'exercice précédent.

La variation des capitaux propres sur l'exercice s'élève à -3 945 786 Euros de sorte que ceux-ci ressortent à 4 752 341 Euros au 31 décembre 2013, contre 8 698 127 Euros à la clôture de l'exercice précédent. Cette augmentation est détaillée dans l'annexe des comptes 2013.

Les autres fonds propres sont inchangés par rapport à l'exercice précédent, à 786 252 Euros au 31 décembre 2013.

Enfin, les dettes à la clôture de l'exercice 2013 s'élèvent à 2 344 862 Euros, contre 1 753 570 Euros à la clôture de l'exercice précédent.

### **3.2.2 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés. Ces comptes font apparaître une perte nette de 6 669 829 Euros.

Nous vous proposons d'affecter cette perte au poste Report à nouveau, dont le solde serait porté de -24 571 560 Euros à -31 241 389 Euros.

#### ***Charges non déductibles fiscalement***

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

### **3.2.3 INFORMATION SUR LES DIVIDENDES**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividendes n'a eu lieu au titre des trois derniers exercices.

### 3.2.4 INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les informations suivantes sur les délais de paiement de nos fournisseurs :

Au 31 décembre 2013, les dettes envers les fournisseurs représentent un total de 890 370 €, rapprochées comme suit des montants figurant aux états financiers :

	31/12/2013	31/12/2012
Dettes fournisseurs et comptes rattachés figurant au passif	890 370	590 164
Moins : postes fournisseurs débiteurs inscrits à l'actif du passif	2 825	131 769
Moins : Charges à payer incluses sous cette rubrique		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Moins : Charges à payer incluses sous cette rubrique		
<b>Soit</b>	<b>887 545</b>	<b>458 395</b>

La décomposition de ce montant par échéances est précisée ci-après, sur la base des échéances négociées avec les fournisseurs :

	31/12/2013	31/12/2012
Échues (incluant les fournisseurs débiteurs)		
Dettes à moins de 30 jours	754 413	388 809
Dettes entre 30 et 60 jours	133 132	69 586
Dettes à plus de 60 jours		

### 3.2.5 TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est annexé (Annexe 1), conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

## 3.3 INFORMATIONS SUR LA VIE JURIDIQUE DE LA SOCIETE

### 3.3.1 CONVENTIONS REGLEMENTEES

*(visées par l'article L.225-38 du code de Commerce)*

Aucune convention visée par l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue et aucune convention conclue précédemment ne s'est poursuivie cours de l'exercice 2013.

### 3.3.2 INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET AU CONTROLE DE LA SOCIETE

#### 3.3.2.1 Actions gratuites et stock-options

La Société n'a procédé à aucune attribution gratuite d'actions et n'a mis en place aucun plan d'achat ou de souscription d'actions.

#### 3.3.2.2 Opérations sur titres réalisées par les dirigeants

En application des dispositions des articles 223-22 A et 223-26 du Règlement Général de l'AMF, nous vous indiquons les transactions réalisées par les dirigeants et leurs proches sur les titres de la Société au cours de l'exercice écoulé.

Personnes concernées	Nature de l'opération	Date de l'opération	Nombre de titres	Montant de l'opération
TRUFFLE CAPITAL *	Cession	10/01/2013	11 832	164 151,25 €
TRUFFLE CAPITAL *	Cession	11/01/2013	174	2 270,70 €
TRUFFLE CAPITAL *	Cession	14/01/2013	2 408	31 466,54 €
TRUFFLE CAPITAL *	Cession	16/01/2013	358	4 671,90 €
TRUFFLE CAPITAL *	Cession	17/01/2013	962	12 602,20 €
TRUFFLE CAPITAL *	Cession	18/01/2013	1 943	25 356,15 €
TRUFFLE CAPITAL *	Cession	22/01/2013	286	3 726,58 €
TRUFFLE CAPITAL *	Cession	23/01/2013	600	7 806,96 €
TRUFFLE CAPITAL *	Cession	24/01/2013	1 777	23 167,99 €
TRUFFLE CAPITAL *	Cession	25/01/2013	1 215	15 880,90 €
TRUFFLE CAPITAL *	Cession	28/01/2013	2 095	27 539,82 €
TRUFFLE CAPITAL *	Cession	29/01/2013	2 520	32 972,69 €
TRUFFLE CAPITAL *	Cession	30/01/2013	632	8 245,58 €
TRUFFLE CAPITAL *	Cession	31/01/2013	540	7 059,58 €
TRUFFLE CAPITAL *	Cession	01/02/2013	251	3 283,08 €
TRUFFLE CAPITAL *	Souscription	20/08/2013	263 991	2 499 994,77 €
TRUFFLE CAPITAL *	Cession	28/11/2013	28 571	299 995,50 €

(\* ) Membre du Conseil d'administration

### 3.3.2.3 Liste des mandats exercés

En application de l'article L. 225-102-1, il est précisé en Annexe 2 la liste des mandats exercés par les dirigeants de VEXIM dans d'autres sociétés.

### 3.3.2.4 Mandats des administrateurs

Nous vous rappelons que :

(i) l'Assemblée Générale en date du 5 avril 2011 a nommé, en qualité d'administrateurs de la Société, pour une durée de six (6) ans, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

- Monsieur Bruce de la GRANGE
- Monsieur Jonas LARSSON
- Monsieur Kieran MURPHY
- La société TRUFFLE CAPITAL, représentée par Monsieur Philippe POULETTY.

(ii) l'Assemblée Générale Mixte en date du 19 mars 2012 a nommé en qualité d'administrateur de la Société, pour une durée de six (6) ans, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

- Monsieur Antoine PAU

(ii) le Conseil d'administration en date du 14 septembre 2012 a nommé en qualité d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

- Monsieur Bernard BELLOC.

### 3.3.2.5 Mandat des Commissaires aux comptes

Nous vous rappelons que les mandats de :

- du Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux comptes titulaire ;
- de Monsieur M. Yves NICOLAS, Commissaire aux comptes suppléant ;

arriveront à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

### 3.3.2.6 Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme

Dans le cadre des Règles Alternext en vigueur, il est précisé que VEXIM, ses dirigeants et mandataires sociaux respectent la Directive CE 2005/60 du Parlement européen et du Conseil relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme ainsi que toute autre règle ou législation nationales afférentes. Par ailleurs, VEXIM, ses dirigeants et mandataires sociaux ne figurent pas sur la liste de sanction de l'Union européenne ou la liste établie par l'OFAC.

## 3.3.3 INFORMATIONS PORTANT SUR LES TITRES DE LA SOCIETE

### 3.3.3.1 Actionnariat

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et, compte tenu des informations reçues en application des dispositions des articles L.233-7 et L.233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2013 (après prise en compte des droits de vote double attachés aux actions inscrites nominativement au profit d'un même bénéficiaire depuis au moins deux ans).

	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% du capital	% des droits de vote
BANEXI VENTURES PARTNERS	863 891	863 891	18,62	14,66
TRUFFLE CAPITAL	2 651 889	3 788 883	57,14	64,30
Total actionnaires historiques	3 515 780	4 652 774	75,76	78,96
<b>Total actionnaires</b>	<b>4 640 645</b>	<b>5 892 259</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

### 3.3.3.2 Actionnariat des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucun plan d'épargne entreprise n'a été mis en place au profit des salariés de la Société.

Au 31 décembre 2013, les salariés et dirigeants détiennent 1,33 % du capital de la Société.

### 3.3.3.3 Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions

Nous devons également vous rendre compte des opérations d'achat et de vente par la Société de ses propres actions afin d'en réguler le cours et ce conformément aux dispositions de l'article L.225-209-1 du Code de commerce.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, et dans le cadre de l'autorisation reçue de l'assemblée générale le 19 mars 2012 (22<sup>ème</sup> résolution) et de l'autorisation reçue de l'assemblée générale le 18 juin 2013 (6<sup>ème</sup> résolution), la Société a procédé aux opérations suivantes sur ses propres actions dans le cadre du contrat de liquidité conclu pour une durée de un an avec un prestataire de services financiers indépendant :

- achat de 52 536 actions au cours moyen de 11,16 Euros
- vente de 48 188 actions au cours moyen de 11,17 Euros

Au 31 décembre 2013, la Société détenait 8 782 de ses propres actions, soit 0,19 % du capital social, acquises pour un prix de revient unitaire de 10,32 Euros.

Les cessions d'actions propres réalisées dans le cadre du contrat de liquidité ont dégagé une plus-value nette de 2 942 Euros.

#### **3.3.3.4 Titres donnant accès au capital social**

Nous vous indiquons ci-après en Annexe 4 le détail des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et en cours de validité au 31 décembre 2013. Au total, ces valeurs mobilières donnent droit à souscrire 801 280 actions nouvelles (17,27 % du capital existant au 31 décembre 2013).

#### **3.3.3.5 Prises de participation et prises de contrôle**

Conformément aux dispositions des articles L.233-6 et L.247-1 du Code de commerce, il est précisé que la Société n'a procédé à aucune prise de participation au cours de l'exercice et a constitué deux filiales en Europe dont les caractéristiques figurent au paragraphe 2.5.2.

#### **3.3.3.6 Tableau des délégations**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après, en Annexe 3, les délégations de compétence en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 dudit Code de commerce.

## 4 ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

### 4.1 ANNEXE 1 - TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICE

Art : L.225 et L.225-91 du Code de Commerce

Nature des Indications / Périodes		31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Durée de l'exercice		12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	18 mois
a ) Capital social		464 065	432 372	207 711	182 534	134 356
b ) Nombre d'actions émises						
c ) Nombre d'obligations convertibles en actions						
a ) Chiffre d'affaires hors taxes		5 791 447	2 755 726	1 205 460	1 093 229	82 174
b ) Perte avant impôt, amortissements & provisions		-5 308 131	-5 906 454	-5 225 985	-5 211 281	-4 124 873
c ) Impôt sur les bénéfices		-428 114	- 327 497	-201 718	-225 041	-33 532
d ) Perte après impôt, mais avant amortissements & provisions		-4 880 017	-5 578 957	-5 024 267	-4 986 240	-4 091 341
e ) Perte après impôt, amortissements & provisions		-6 669 828	-6 628 778	-5 063 070	-5 615 969	-4 285 137
f ) Montants des bénéfices distribués						
g ) Participation des salariés						
a ) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements						
b ) Bénéfice après impôt, amortissements provisions						
c ) Dividende versé à chaque action						
a ) Nombre de salariés		30	26	25	16	17
b ) Montant de la masse salariale		2 875 348	2 371 424	1 991 260	1 597 814	1 577 648
c ) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux		1 059 434	806 862	588 370	364 866	380 453

## 4.2 ANNEXE 2 - LISTE DES MANDATS EXERCES

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Durée du mandat	Fonctions exercées dans la Société	Autres mandats actuellement exercés dans d'autres sociétés
M. Bruce de LA GRANGE	1 <sup>ère</sup> nomination (sous forme de SA) : 5 avril 2011  Échéance du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016	Président du Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Directeur Général de Bio Novations GmbH (Suisse)</li> </ul>
M. Kieran MURPHY	1 <sup>ère</sup> nomination (sous forme de SA) : 5 avril 2011  Échéance du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016	Administrateur indépendant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur d'Active O Inc (USA)</li> <li>- Administrateur de Cognitive Vision Inc (USA)</li> </ul>

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Durée du mandat	Fonctions exercées dans la Société	Autres mandats actuellement exercés dans d'autres sociétés
Truffle Capital représenté par Dr. Philippe Pouletty	<p>1<sup>ère</sup> nomination (sous forme de SA) : 5 avril 2011</p> <p>Échéance du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016</p>	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Président du Conseil d'administration BMD</li> <li>- Administrateur de Theradiag SA</li> <li>- Membre du Conseil de surveillance INNATE PHARMA SA</li> <li>- Administrateur de THERADIAG SA (Truffle Capital)</li> <li>- Président du Conseil d'administration de DEINOVE SA (Philippe Pouletty)</li> <li>- Président du Conseil d'administration de ABIVAX SA (Philippe Pouletty)</li> <li>- Président et Administrateur de SPLICOS SAS (Philippe Pouletty)</li> <li>- Administrateur de THERACLION SA (Truffle Capital)</li> <li>- Administrateur de NEOVACS SA (Truffle Capital)</li> <li>- Administrateur de CARBIOS SA (Truffle Capital)</li> <li>- Administrateur de PHARNEXT SAS (Truffle Capital)</li> <li>- Administrateur de PLASMAPRIME SAS (Truffle Capital)</li> <li>- Directeur Général et Administrateur de TRUFFLE CAPITAL SAS</li> <li>- Administrateur de CARMAT SA (Truffle Capital)</li> <li>- Administrateur de WITTYCELL SAS (Truffle Capital)</li> <li>- Administrateur de IMMUNE TARGETING SYSTEMS LTD (Royaume-Uni) (Truffle Capital)</li> <li>- Administrateur de SYMETIS (Suisse) (Truffle Capital)</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de INNATE PHARMA SA (Philippe Pouletty)</li> <li>- Administrateur de MYOPOWERS SA (Suisse) (Truffle Capital)</li> <li>- Gérant de NAKOSTECH SARL (Philippe Pouletty)</li> <li>- Administrateur de FRANCE BIOTECH (Association Loi 1901)</li> </ul>
M. Jonas LARSSON	<p>1<sup>ère</sup> nomination (sous forme de SA) : 5 avril 2011</p> <p>Échéance du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016</p>	Administrateur indépendant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de Picovitro AB (Suède)</li> </ul>

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Durée du mandat	Fonctions exercées dans la Société	Autres mandats actuellement exercés dans d'autres sociétés
M. Antoine PAU	1 <sup>ère</sup> nomination : 19 mars 2012  Échéance du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017	Administrateur	Administrateur de ABIVAX SA (Truffle Capital)
M. Bernard BELLOC	1 <sup>ère</sup> nomination : 14 septembre 2012  Échéance du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016	Administrateur indépendant	

Le montant total des jetons de présences versés en 2013 a été de 66 500 €.

### 4.3 ANNEXE 3 - TABLEAU DES DELEGATIONS

Délégations de compétence	Date de la délégation	Durée et expiration	Montant nominal maximal en euros	Mise en œuvre des délégations au cours de l'exercice
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaire et offre au public, dans le cadre de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext</u>	19/03/2012	18/06/2013	Montant nominal des augmentations de capital : 375.000 €  Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 30.000.000 €	<i>Néant</i>
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, <u>avec maintien du droit préférentiel de souscription</u>	19/03/2012	18/06//2013	Montant nominal des augmentations de capital : 375.000 €  Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 30.000.000 €	<i>Néant</i>

Délégations de compétence	Date de la délégation	Durée et expiration	Montant nominal maximal en euros	Mise en œuvre des délégations au cours de l'exercice
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes	19/03/2012	18/06/2013	Montant nominal des augmentations de capital : 375.000 €	<i>Néant</i>

<p>Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec <u>suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires</u></p>	<p>19/03/2012</p>	<p>18/06/2013</p>	<p>Montant nominal des augmentations de capital : 375.000 €</p> <p>Utilisé à hauteur de 23.945 Euros</p> <p>Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 30.000.000 €</p>	<p><i>Conseil d'administration du 25 janvier 2013 :</i> Emission et attribution au profit de salariés de la Société et de consultants de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) 18.000 BCE-2013-1 donnant droit de souscrire à 18.000 actions au prix unitaire de 12,9988414 Euros</li> <li>(ii) 10.000 BCE-2013-3 donnant droit de souscrire à 8.000 actions au prix unitaire de 12,9988414 Euros</li> <li>(iii) 32.000 BCE-2013-7 donnant droit de souscrire à 32.000 actions au prix unitaire de 12,9988414 Euros</li> <li>(iv) 77.600 BCE-2013-8 donnant droit de souscrire à 77.600 actions au prix unitaire de 12,9988414 Euros</li> <li>(v) 10.000 BSA-2013-1 au prix unitaire de 12,9988414 Euro, donnant droit de souscrire à 10.000 actions au prix unitaire de 12,9988414 Euros</li> <li>(vi) 65.850 BSA-2013-2 donnant droit de souscrire à 65.850 actions au prix unitaire de 12,9988414 Euros</li> </ul> <p><i>Conseil d'administration du 22 mars 2013 :</i> Emission et attribution au profit de salariés de filiales de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) 10.000 BSA-2013-3 au prix unitaire de 12,0143092 Euro donnant droit de souscrire à 10.000 actions au prix unitaire de 12,0143092 Euros</li> <li>(ii) 6.000 BSA-2013-4 au prix unitaire de 12,0143092 Euro donnant droit de souscrire à 6.000 actions au prix unitaire de 12,0143092 Euros</li> <li>(iii) 6.000 BSA-2013-5 au prix unitaire de 12,0143092 Euro donnant droit de souscrire à 6.000 actions au prix unitaire de 12,0143092 Euros</li> <li>(iv) 6.000 BSA-2013-6 au prix unitaire de 12,0143092 Euro donnant droit de souscrire à 6.000 actions au prix unitaire de 12,0143092 Euros</li> </ul>
--	-------------------	-------------------	--	---

Délégations de compétence	Date de la délégation	Durée et expiration	Montant nominal maximal en euros	Mise en œuvre des délégations au cours de l'exercice
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, <u>par placement privé</u> et dans la limite de 20% du capital social par an	19/03/2012	18/06/2013	Le montant nominal des augmentations de capital sera limité (i) à 20% du capital (tel qu'existant à la date de l'opération) par an et (ii) 375.000 €  Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 30 000 000 €	<i>Néant</i>

Délégations de compétence	Date de la délégation	Durée et expiration	Montant nominal maximal en euros	Mise en œuvre des délégations au cours de l'exercice
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaire et offre au public</u>	18/06/2013	26 mois 18/08/2015	Montant nominal des augmentations de capital : 375.000 € *  Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 30.000.000 € **	<i>Néant</i>
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, <u>avec maintien du droit préférentiel de souscription</u>	18/06/2013	26 mois 18/08/2015	Montant nominal des augmentations de capital : 375.000 € *  Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 30.000.000 € **	<i>Néant</i>
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes	18/06/2013	26 mois 18/08/2015	Montant nominal des augmentations de capital : 375.000 € *	<i>Néant</i>

Délégations de compétence	Date de la délégation	Durée et expiration	Montant nominal maximal en euros	Mise en œuvre des délégations au cours de l'exercice
<p>Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec <u>suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires</u></p>	18/06/2013	18 mois 18/12/2014	<p>Montant nominal des augmentations de capital : 375.000 €*  Utilisé à hauteur de 26.399,10 Euros  Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 30.000.000 €**</p>	<p><i>Conseil d'administration du 12 août 2013 :</i>  Emission de 263.991 actions au prix unitaire de 9,47 Euros, réservée aux fonds d'investissement représentés par Truffle Capital.</p>
<p>Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, <u>par placement privé</u> et dans la limite de 20% du capital social par an</p>	18/06/2013	26 mois 18/08/2015	<p>Le montant nominal des augmentations de capital sera limité (i) à 20% du capital (tel qu'existant à la date de l'opération) par an et (ii) 375.000 €*  Utilisé à hauteur de 45.000 Euros  Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 30 000 000 €**</p>	<p><i>Décision du Directeur Général en date du 30 octobre 2013 sur délégation du Conseil d'administration en date du 9 octobre 2013 :</i>  Emission de 450.000 bons d'émission d'actions à un prix unitaire de 0,001 Euro, donnant droit de souscrire à 450.000 actions, jusqu'au 30 octobre 2015, avec une décote maximale de 8% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes des trois séances de bourse précédentes.</p>

\* Ce montant s'impute sur le montant du plafond global des augmentations de capital prévu à la Quinzième Résolution de l'Assemblée Générale du 18 juin 2013 et fixé à 375.000 €.

\*\* Ce montant s'impute sur le montant du plafond global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances prévu à la Quinzième Résolution de l'Assemblée Générale du 18 juin 2013 et fixé à 30.000.000 €.

#### 4.4 ANNEXE 4 - TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL SOCIAL

##### I. Les Bons de souscription d'actions

##### 1. BSA-2009 (Vingt-Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale du 13 mai 2009)

- 532 BSA-2009 ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2013, il reste un solde de 532 BSA-2009, pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 5.320 actions ;
- les 532 BSA-2009 deviendront caducs le 13 mai 2019 dans la mesure où le délai d'exercice des BSA-2009 est de 10 ans à compter de l'Assemblée Générale du 13 mai 2009.

## **2. BSA-2009-2- B (Huitième Résolution de l'Assemblée Générale du 16 mars 2010)**

- 1.520 BSA-2009-2-B ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2013, il reste un solde de 1.520 BSA-2009-2-B pouvant être exercés donnant droit de souscrire à 15.200 actions ;
- les 1.520 BSA-2009-2-B deviendront caducs le 7 août 2016 dans la mesure où le délai d'exercice des BSA-2009 est de 10 ans à compter du 7 août 2006.

## **3. BSA-2009-2- C (Neuvième Résolution de l'Assemblée Générale du 16 mars 2010)**

- 1.940 BSA-2009-2-C ont été émis, attribués, souscrits et devenus caducs, ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2013, il ne reste aucun BSA-2009-2-C à exercer.

## **4. BSA-2009-3- B (Onzième Résolution de l'Assemblée Générale du 16 mars 2010)**

- 1.520 BSA-2009-3-B ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2013, il reste un solde de 1.520 BSA-2009-3-B pouvant être exercés donnant droit de souscrire à 15.200 actions ;
- les 1.520 BSA-2009-3-B deviendront caducs le 14 septembre 2016 dans la mesure où le délai d'exercice des BSA-2009-3-B est de 10 ans à compter du 7 août 2006.

## **5. BSA-2009-4 (Douzième Résolution de l'Assemblée Générale du 16 mars 2010)**

- 532 BSA-2009-4 ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2013, il reste un solde de 532 BSA-2009-4 pouvant être exercés donnant droit de souscrire à 5.320 actions ;
- les 532 BSA-2009-4 deviendront caducs le 16 mars 2020 dans la mesure où le délai d'exercice des BSA-2009-4 est de 10 ans à compter de l'Assemblée Générale du 16 mars 2010.

## **6. BSA-2012-1(Assemblée Générale du 19 mars 2012, Conseil d'administration du 14 septembre 2012)**

- 5.320 BSA-2012-1 ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2013, il reste un solde de 5.320 BSA-2012-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 5.320 actions ;

- les 5.320 BSA-2012-1 deviendront caducs le 14 septembre 2022 dans la mesure où le délai d'exercice des BSA-2012-1 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 14 septembre 2012.

**7. BSA-2013-1 (Assemblée Générale du 19 mars 2012, Conseil d'administration du 25 janvier 2013)**

- 10.000 BSA-2013-1 ont été émis, attribués et annulés, faute de souscription ;
- Au 31 décembre 2013, il n'existe aucun BSA-2013-1 à exercer.

**8. BSA-2013-2 (Assemblée Générale du 19 mars 2012, Conseil d'administration du 25 janvier 2013)**

- 65.850 BSA-2013-2 ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2013, il reste un solde de 65.850 BSA-2013-2 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 65.850 actions ;
- les 65.850 BSA-2013-2 deviendront caducs le 25 janvier 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BSA-2013-2 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 25 janvier 2013.

**9. BSA-2013-3 (Assemblée Générale du 19 mars 2012, Conseil d'administration du 22 mars 2013)**

- 10.000 BSA-2013-3 ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2013, il reste un solde de 10.000 BSA-2013-3 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 10.000 actions ;
- les 10.000 BSA-2013-3 deviendront caducs le 22 mars 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BSA-2013-3 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 22 mars 2013.

**10. BSA-2013-4 (Assemblée Générale du 19 mars 2012, Conseil d'administration du 22 mars 2013)**

- 6.000 BSA-2013-4 ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2013, il reste un solde de 6.000 BSA-2013-4 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 6.000 actions ;
- les 6.000 BSA-2013-4 deviendront caducs le 22 mars 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BSA-2013-4 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 22 mars 2013.

**11. BSA-2013-5 (Assemblée Générale du 19 mars 2012, Conseil d'administration du 22 mars 2013)**

- 6.000 BSA-2013-5 ont été émis, attribués, souscrits et, devenus caducs, ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2013, il ne reste aucun BSA-2013-5 à exercer.

## 16. BSA-2013-6 (Assemblée Générale du 19 mars 2012, Conseil d'administration du 22 mars 2013)

- 6.000 BSA-2013-6 ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2013, il reste un solde de 6.000 BSA-2013-6 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 6.000 actions ;
- les 6.000 BSA-2013-6 deviendront caducs le 22 mars 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BSA-2013-6 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 22 mars 2013.

### Tableau Récapitulatif BSA :

	Emis	Souscrits	Annulés	Exercés	Solde	Caducité
BSA-2009 AG du 13/05/2009	532	532			532	13/05/2019
BSA-2009-2-B AG du 16/03/2010	1.520	1.520			1.520	07/08/2016
BSA-2009-2-C AG du 16/03/2010	1.940	1.940	1.940		0	
BSA-2009-3-B AG du 16/03/2010	1.520	1.520			1.520	14/09/2016
BSA-2009-4 AG du 16/03/2010	532	532			532	16/03/2020
BSA-2012-1 AG du 19/03/2012	5.320	5.320			5.320	14/09/2022
BSA-2013-1 AG du 19/03/2012	10.000	-	10.000		0	
BSA-2013-2 AG du 19/03/2012	65.850	65.850			65.850	25/01/2023
BSA-2013-3 AG du 19/03/2012	10.000	10.000			10.000	22/03/2023
BSA-2013-4 AG du 19/03/2012	6.000	6.000			6.000	22/03/2023
BSA-2013-5 AG du 19/03/2012	6.000	6.000	6.000		0	
BSA-2013-6 AG du 19/03/2012	6.000	6.000			6.000	22/03/2023
<b>TOTAL BSA</b>	<b>115.214</b>	<b>105.214</b>	<b>17.940</b>		<b>97.274</b>	

Ces 97 274 BSA en cours de validité donnent droit de souscrire à 134 210 actions ordinaires nouvelles selon les modalités rappelées ci-avant.

## II. LES BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEUR D'ENTREPRISE

### 1. BCE émis par l'AG du 30 novembre 2007 (Dixième, Onzième et Douzième Résolutions de l'Assemblée Générale du 30 novembre 2007, décision du Conseil d'administration du 29 janvier 2008, décision du Président du 27 février 2008, décision du Conseil d'administration du 14 novembre 2008, Dix-Neuvième, Vingt-Deuxième Résolutions de l'Assemblée Générale du 13 mai 2009 et Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 5 avril 2011)

- 4.000 BCE ont été émis, dont 3.184 ont été attribués et souscrits, 293 ont été exercés et 2.646, devenus caducs, ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2013, il reste un solde de 1.061 BCE pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 10.610 actions ;

- les 1.061 BCE deviendront caducs le 27 février 2018 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE est de 10 ans à compter de la décision du Président du 27 février 2008.

**2. BCE-2009-3 (Deuxième Résolution de l'Assemblée Générale du 13 mai 2009 et Deuxième Résolution de la décision du Conseil d'administration du 13 mai 2009)**

- 2.231 BCE-2009-3 ont été émis, attribués et souscrits dont 743 ont été exercés ;
- Au 31 décembre 2013, il reste un solde de 1.488 BCE-2009-3 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 14.880 actions ;
- les BCE-2009-3 deviendront caducs le 13 mai 2019 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2009-3 est de 10 ans à compter de l'Assemblée Générale du 13 mai 2009.

**3. BCE-2011-3 (Trente Neuvième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 5 avril 2011)**

- 1.500 BCE-2011-3 ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2013, il reste un solde de 1.500 BCE-2011-3 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 15.000 actions ;
- les BCE-2011-3 deviendront caducs le 5 avril 2021 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2011-3 est de 10 ans à compter de l'Assemblée Générale du 5 avril 2011.

**4. BCE-2011-4 (Quarantième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 5 avril 2011)**

- 400 BCE-2011-4 ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2013, il reste un solde de 400 BCE-2011-4 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 4.000 actions ;
- les BCE-2011-4 deviendront caducs le 5 avril 2021 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2011-4 est de 10 ans à compter de l'Assemblée Générale du 5 avril 2011.

**5. BCE-2012-1 (Huitième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 janvier 2012)**

- 6.424 BCE-2012-1 ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2013, il reste un solde de 6.424 BCE-2012-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 64.240 actions ;
- les BCE-2012-1 deviendront caducs le 30 janvier 2022 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2012-1 est de 10 ans à compter de l'Assemblée Générale du 30 janvier 2012.

**6. BCE-2012-2 (Assemblée Générale Mixte du 19 mars 2012, Conseil d'administration du 14 septembre 2012)**

- 21.730 BCE-2012-2 ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2013, il reste un solde de 21.730 BCE-2012-2 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 21.730 actions ;
- les BCE-2012-2 deviendront caducs le 14 septembre 2022 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2012-2 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 14 septembre 2012.

**7. BCE-2012-3 (Assemblée Générale Mixte du 19 mars 2012, Conseil d'administration du 14 septembre 2012)**

- 13.010 BCE-2012-3 ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2013, il reste un solde de 13.010 BCE-2012-3 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 13.010 actions ;
- les BCE-2012-3 deviendront caducs le 14 septembre 2022 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2012-3 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 14 septembre 2012.

**8. BCE-2013-1 (Assemblée Générale Mixte du 19 mars 2012, Conseil d'administration du 25 janvier 2013)**

- 18.000 BCE-2013-1 ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2013, il reste un solde de 18.000 BCE-2013-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 18.000 actions ;
- les BCE-2013-1 deviendront caducs le 25 janvier 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2013-1 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 25 janvier 2013.

**9. BCE-2013-3 (Assemblée Générale Mixte du 19 mars 2012, Conseil d'administration du 25 janvier 2013)**

- 8.000 BCE-2013-3 ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2013, il reste un solde de 8.000 BCE-2013-3 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 8.000 actions ;
- les BCE-2013-3 deviendront caducs le 25 janvier 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2013-3 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 25 janvier 2013.

**10. BCE-2013-7 (Assemblée Générale Mixte du 19 mars 2012, Conseil d'administration du 25 janvier 2013)**

- 32.000 BCE-2013-7 ont été émis, attribués et souscrits, dont 12.000 BCE-2013-7, devenus caducs, ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2013, il reste un solde de 20.000 BCE-2013-7 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 20.000 actions ;
- les BCE-2013-7 deviendront caducs le 25 janvier 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2013-7 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 25 janvier 2013.

**11. BCE-2013-8 (Assemblée Générale Mixte du 19 mars 2012, Conseil d'administration du 25 janvier 2013)**

- 77.600 BCE-2013-8 ont été émis, attribués et souscrits ;

- Au 31 décembre 2013, il reste un solde de 77.600 BCE-2013-8 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 77.600 actions ;
- les BCE-2013-8 deviendront caducs le 25 janvier 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2013-8 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 25 janvier 2013.

Tableau Récapitulatif BCE :

	Emis	Souscrits	Annulés	Exercés	Solde	Caducité
BCE AG du 30/11/2007	4.000	3.184	2.646	293	1.061	27/02/2018
BCE 2009-3 AG du 13/05/2009	2.231	2.231		743	1.488	13/05/2019
BCE-2011-3 AG du 05/04/2011	1.500	1.500			1.500	05/04/2021
BCE-2011-4 AG du 05/04/2011	400	400			400	05/04/2021
BCE-2012-1 AG du 30/01/2012	6.424	6.424			6.424	30/01/2022
BCE-2012-2 AG du 19/03/2012	21.730	21.730			21.730	14/09/2022
BCE-2012-3 AG du 19/03/2012	13.010	13.010			13.010	14/09/2022
BCE-2013-1 AG du 19/03/2012	18.000	18.000			18.000	25/01/2023
BCE-2013-3 AG du 19/03/2012	8.000	8.000			8.000	25/01/2023
BCE-2013-7 AG du 19/03/2012	32.000	32.000	12.000		20.000	25/01/2023
BCE-2013-8 AG du 19/03/2012	77.600	77.600			77.600	25/01/2023
<b>TOTAL BCE</b>	<b>184.895</b>	<b>184.079</b>	<b>14.646</b>	<b>1.036</b>	<b>169.213</b>	

Ces 169.213 BCE en cours de validité donnent droit de souscrire à 267.070 actions ordinaires nouvelles selon les modalités rappelées ci-avant.

### III. LES BONS D'EMISSION D' ACTIONS

#### 1. **BEA (Assemblée Générale du 18 juin 2013, Conseil d'administration du 9 octobre 2013 et Décision du Directeur Général du 30 octobre 2013)**

- 450.000 BEA ont été émis, attribués et souscrits dont 50.000 ont été exercés ;
- Au 31 décembre 2013, il reste un solde de 400.000 BEA pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 400.000 actions ;
- les 400.000 BCE deviendront caducs le 30 octobre 2015 dans la mesure où le délai d'exercice des BEA est de 24 mois à compter de leur émission.

Tableau Récapitulatif BEA :

	Emis	Souscrits	Annulés	Exercés	Solde	Caducité
BEA AG du 18/06/2013	450.000	450.000		50.000	400.000	30/10/2015
<b>TOTAL BEA</b>	<b>450.000</b>	<b>450.000</b>	<b>0</b>	<b>50.000</b>	<b>400.000</b>	

### 5.1 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES



#### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2013)

Aux Actionnaires  
**VEXIM**  
75, rue Saint-Jean  
31130 Balma

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société VEXIM, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la situation financière de la société au 31 décembre 2013 et sur les critères d'appréciation, par la direction, de la capacité de la société à poursuivre son activité jusqu'au premier semestre 2015, décrits dans la note 5.4.1.3 de l'annexe des comptes consolidés relative à la continuité d'exploitation.

---

PricewaterhouseCoopers Audit SA, Immeuble Le Sully 1, place Occitane, B.P. 28036 31080 Toulouse Cedex 06  
Téléphone: +33 (0)5 62 27 57 57, Fax: +33 (0)5 62 27 57 58, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société Anonyme au capital de 2 510 480 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

## II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués. En particulier, nous estimons que la note 5.4.1.3 de l'annexe des comptes consolidés relative à la continuité d'exploitation donne une information appropriée sur la situation financière de la société et sa capacité à poursuivre son activité.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Toulouse, le 29 avril 2014

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit



Magali Larroque

## 5.2 BILAN

<b>ACTIF</b>		<b>Exercice 31/12/2013 12 mois</b>	<b>Exercice 31/12/2012 12 mois</b>
<b>Actif immobilisé :</b>			
Ecart d'acquisition	Note 7.1.1.1		
Immobilisations incorporelles	Note 7.1.1.2	250	293
Immobilisations corporelles	Note 7.1.1.3	644	269
Immobilisations financières	Note 7.1.1.4	144	190
Titres mis en équivalence	Note 7.1.1.5		
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>1 038</b>	<b>752</b>
<b>Actif circulant :</b>			
Stocks et en-cours	Note 7.1.2.1	2 420	1 609
Clients et comptes rattachés		1 799	1 051
Autres créances et comptes de régularisation	Note 7.1.2.2	959	900
Valeurs mobilières de placement		13	62
Disponibilités		1 662	7 246
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>6 853</b>	<b>10 867</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>7 891</b>	<b>11 620</b>

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice 31/12/2013 12 mois</b>	<b>Exercice 31/12/2012 12 mois</b>
<b>Capitaux propres :</b>			
Capital		464	432
Primes		35 364	32 668
Réserves		(24 623)	(17 807)
Résultat consolidé		(6 877)	(6 768)
Autres		(5)	
<b>Capitaux propres (part du groupe) :</b>		<b>4 324</b>	<b>8 526</b>
<b>Intérêts minoritaires :</b>			
<b>Capitaux propres de l'ensemble consolidé</b>	Note 7.1.3	<b>4 324</b>	<b>8 526</b>
<b>Autres fonds propres</b>		<b>786</b>	<b>786</b>
<b>Provisions</b>			
Ecart d'acquisition négatif			
Impôts différés passifs			
Autres provisions		33	85
<b>Total provisions</b>	Note 7.1.4	<b>33</b>	<b>85</b>
<b>Dettes :</b>			
Emprunts et dettes financières	Note 7.1.5	152	384
Fournisseurs et comptes rattachés		1 018	700
Autres dettes et comptes de régularisation	Note 7.1.6	1 577	1 140
<b>Total dettes</b>		<b>2 748</b>	<b>2 223</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>7 891</b>	<b>11 620</b>

### 5.3 COMPTE DE RESULTAT

		Exercice 31/12/2013 12 mois	Exercice 31/12/2012 12 mois
Chiffre d'affaires	Note 5.4.7.1.6	6158	2719
Production stockée		757	(503)
Production immobilisée			
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>6914</b>	<b>2217</b>
Achats consommés		(2783)	(502)
<b>Marge Brute</b>		<b>4132</b>	<b>1715</b>
Autres achats et charges externes		(5795)	(4540)
Charges de personnel (inclus participation des salariés)	Note 5.4.7.2.1.3	(5519)	(3930)
Impôts et taxes		(72)	(43)
Dotations aux amortissements et aux provisions	Note 5.4.7.2.1.5	(220)	(276)
Autres produits d'exploitation	Note 5.4.7.2.1.2	651	379
Autres charges d'exploitation		(78)	(85)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>-6899</b>	<b>-6780</b>
Résultat financier	Note 5.4.7.2.1.6	(35)	24
<b>Résultat courant des entreprises intégrées</b>		<b>- 6935</b>	<b>-6757</b>
Charges et produits exceptionnels	Note 5.4.7.2.1.7	58	(11)
Résultat des opérations en commun			
Impôts sur les résultats	Note 5.4.7.2.1.8		
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>		<b>-6877</b>	<b>-6768</b>
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence			
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition			
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>-6877</b>	<b>-6768</b>
Intérêts minoritaires			
<b>Résultat net (part du groupe)</b>		<b>-6877</b>	<b>-6768</b>
Résultat par action (en €)		(1)	(2)
Résultat dilué par action (en €)		(1)	(2)

## 5.4 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

### 5.4.1 PRESENTATION DU GROUPE ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

#### 5.4.1.1 Présentation du groupe

La société VEXIM S.A. est une société de droit français qui est domiciliée, 75 Rue Saint Jean à Balma (31).

Les comptes consolidés du Groupe VEXIM pour la clôture au 31 12 2013 comprennent la société mère et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »).

#### 5.4.1.2 Faits marquants de l'exercice

L'exercice clos le 31 décembre 2013 a été marqué par les évènements suivants :

➤ La Création de filiales :

Dans le cadre de sa stratégie de développement européen, présentée au moment de l'introduction en bourse, VEXIM a procédé à l'ouverture de deux filiales, espagnole et anglaise, sur l'exercice 2013.

➤ L'Acquisition d'un dispositif de mélangeur injecteur

VEXIM a procédé au cours de l'exercice 2013 à l'acquisition d'un dispositif technologique innovant dans l'injection des ciments orthopédiques pour son développement dans la vertébroplastie qui représente actuellement environ la moitié des procédures mini-invasives dans le traitement des tassements vertébraux. Ce nouveau système permettra ainsi d'intervenir sur des indications où la priorité est donnée à la stabilisation de la fracture et la suppression de la douleur par injection du ciment dans le corps de la vertèbre. Cette innovation, brevetée et acquise sous la forme d'une licence exclusive mondiale, offrira de réels bénéfices aux praticiens et patients, grâce à ses avantages concurrentiels uniques.

➤ La poursuite des études cliniques

La société Vexim a également renforcé son programme clinique sur 2013 avec la publication de résultats positifs du dispositif SpineJack® dans le traitement des fractures vertèbres par compression. A ce titre, les résultats de l'étude du Dr Renaud portant sur le suivi rétrospectif à 5 ans d'une cohorte de 77 patients ainsi que ceux relatifs à l'étude du Dr Mastretti (cohorte de 103 patients) publiés sur l'année 2013 témoignent de l'efficacité du dispositif SpineJack® dans la réduction de douleur et la restauration de la hauteur anatomique de la vertèbre préalablement fracturée.

➤ La mise en place d'une ligne optionnelle de financement en fonds propres PACEO® avec SOCIETE GENERALE

SOCIETE GENERALE s'est engagée à souscrire, sur demande de VEXIM, des augmentations de capital par tranches successives jusqu'au 31 octobre 2015, dans la limite globale de 450 000 actions (soit 9,8% du capital au 31 décembre 2013).

Pour chaque tranche, le prix d'émission fera ressortir une décote maximale de 8% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes des trois séances de bourse précédentes.

VEXIM a donc émis 450 000 bons d'émission d'actions donnant droit de souscrire 450 000 actions, au profit de SOCIETE GENERALE qui les a intégralement souscrits.

- Des augmentations de capital portant le capital social de 432.372,40 Euros à 464 064,50 € et la prime d'émission de 32 658 704,81€ à 35 321 260,50€
- (i) Par l'émission de 2 930 actions nouvelles, au prix unitaire de 9,25 €, soit avec une prime d'émission de 9,15€ par action. par exercice de 293 BCE 2007 ;
  - (ii) Par l'émission de 263 991 actions nouvelles, au prix unitaire de 9,47 €, soit avec une prime d'émission de 9,37 € par action, dont la souscription a été réservée aux fonds d'investissement représentés par Truffle Capital, dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de bénéficiaires ;
  - (iii) Par l'émission de 25 000 actions nouvelles, au prix unitaire de 9,82 €, soit avec une prime d'émission de 9,72 € par action, par exercice de 25 000 bons d'émission d'actions émis dans le cadre du PACEO® ;
  - (iv) Par l'émission de 25 000 actions nouvelles, émises au prix unitaire de 9,40 €, soit avec une prime d'émission de 9,30 € par action, par exercice de 25 000 bons d'émission d'actions émis dans le cadre du PACEO®.
  - (v) Le montant total des charges et frais sur prime au 31/12/2013 a été de 313 334,83 €

### **5.4.1.3 Continuité d'exploitation**

Le plan de développement de la société Vexim se poursuit suivant les étapes prévues. Les pertes de l'exercice sont la conséquence directe du fort développement de la structure, notamment sur les aspects commerciaux à travers l'ouverture des quatre filiales en Europe sur les dix-huit derniers mois.

Les filiales d'Allemagne et d'Italie créées en 2012 poursuivent leurs fortes progressions de chiffre d'affaires tandis que celle du Royaume-Uni et de l'Espagne créées en 2013 débutent leur développement selon les objectifs fixés.

Le financement du développement de Vexim S.A. est assuré sur l'exercice 2014 grâce à l'augmentation de capital réalisée le 22 janvier 2014 pour un total de 11,8 millions d'euros, prime d'émission comprise.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2014 devrait encore afficher une forte croissance, la Société prévoit d'atteindre le point mort opérationnel sur le dernier trimestre de l'année calendaire, mais les résultats consolidés devraient encore être déficitaires et la trésorerie disponible ne permettra pas à la Société de poursuivre ses activités au-delà du premier semestre 2015 sans qu'il soit procédé à une nouvelle levée de fonds.

Les actionnaires majoritaires acceptent le principe d'un refinancement d'ici cette date dont le montant sera déterminé par le niveau d'activité commerciale et les perspectives de l'exercice à venir.

## **5.4.2 REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION**

### **5.4.2.1 Référentiel comptable**

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 sont établis en conformité avec la méthodologie des comptes consolidés issue du règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

La société est cotée sur le marché Alternext depuis le 3 mai 2012. Alternext est un marché organisé sur lequel il n'existe pas d'obligation d'appliquer le référentiel IFRS.

Les principes comptables appliqués par la société sont donc les principes comptables généralement admis en France.

Les comptes consolidés sont établis sur une période de 12 mois du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013.  
Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros.

#### 5.4.2.2 Modalités de consolidation

Méthodes de consolidation :

Les filiales contrôlées directement ou indirectement par la société Vexim SA sont consolidées selon la méthode dite de l'intégration globale. Cette méthode consiste à inclure dans les comptes du Groupe les éléments du bilan et du compte de résultat de chacune des sociétés concernées, après élimination des opérations et des résultats internes, en distinguant la part du Groupe de celle des intérêts minoritaires.

#### 5.4.2.3 Période comparative

Les comptes présentés en données comparatives pour le bilan et le compte de résultat de l'exercice 2013 sont établis selon le même référentiel comptable.

#### 5.4.2.4 Méthode de conversion

Les filiales étrangères sont considérées comme autonomes.

Les états financiers des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro sont convertis en euros, monnaie de présentation des états financiers du Groupe, de la façon suivante :

Capitaux propres	cours historique
Autres postes du bilan	cours de clôture
Compte de résultat	cours moyen

Les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent dans un poste spécifique des capitaux propres : en écart de conversion pour la part du groupe et en intérêts minoritaires pour la part hors groupe.

Les cours retenus au 31 décembre 2013 sont (devise contre euro) :

	Cours historique	Cours moyen	Cours de clôture
VEXIM UK Livre Sterling	1,16836079	1,17059009	1,16986430

#### 5.4.2.5 Actions propres

Les titres d'autocontrôle classés en titres immobilisés dans les comptes individuels sont portés en diminution des capitaux propres consolidés et figurent distinctement dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

Par ailleurs, dès lors que cette imputation a été faite, le prix de cession de ces actions propres (y compris la plus ou moins value correspondante), a également été imputé sur les capitaux propres.

Elimination des coûts nets d'acquisition: - 91 K€

Déduction de la moins-value de cession réalisée en 2013: - 4 K€

Effet net sur les capitaux propres au 31 décembre 2013: - 95 K€

#### 5.4.2.6 Dates de clôture

Toutes les sociétés clôturent leur exercice au 31 décembre 2013.

### 5.4.3 METHODES ET REGLES D'EVALUATION

#### 5.4.3.1 Immobilisations incorporelles

Les valeurs incorporelles immobilisées (brevets) ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Le coût d'acquisition d'une immobilisation incorporelle acquise séparément est constitué de :

- son prix d'achat, y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements, et
- de tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de l'utilisation envisagée.

Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par les entreprises, à savoir :

	Durée
Logiciels	De 1 à 3 ans
Brevet	20 ans

#### 5.4.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes :

- Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas identifié d'immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif ;
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Aucun emprunt spécifique n'a été contracté pour financer la production d'immobilisations.

Les méthodes comptables retenues ont été les suivantes :

	Durée	Méthode
Logiciels informatiques	De 1 à 3 ans	L
Brevets	20 ans	L
Matériel et outillage industriel	2 ans	L
Agencements, aménagements, installations	10 ans	L
Matériel de bureau et informatique	De 3 à 10 ans	L
Mobilier	5 ans	L

L : linéaire

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires en fonction de la durée d'utilisation prévue des immobilisations.

#### 5.4.3.3 Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition selon les méthodes suivantes :

Désignations	Méthodes
Matières premières	FIFO
En-cours de production	Coût d'en cours de production
Produits finis	PUMP
Marchandises	FIFO

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directs attribuables à l'acquisition.

Le coût de production comprend les consommations de matières premières et les charges directes, les amortissements des biens concourant à la production.

Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour dépréciation pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes, dans le cas où cette dernière est inférieure à la valeur nette comptable.

#### **5.4.3.4 Créances**

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. Une dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les comptes clients n'intègrent pas les effets escomptés non échus qui font l'objet, le cas échéant, d'une mention en engagement hors bilan.

#### **5.4.3.5 Créances et dettes en monnaies étrangères**

Les créances et dettes en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. Les gains ou pertes de change résultant de cette conversion sont enregistrés en résultat.

#### **5.4.3.6 Impôt sur les bénéfices**

Des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé et leurs valeurs fiscales selon la méthode du report variable. Le taux d'impôt utilisé est le taux d'impôt applicable lors du reversement des différences temporaires, tel qu'il résulte des lois et règlements en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ; dans cette situation, ils sont retenus à hauteur des passifs d'impôts différés déjà constatés arrivant à échéance dans la période au cours de laquelle ces actifs deviennent ou restent récupérables ;
- ou s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de cette période.

Vexim SA a choisi de ne pas activer les impôts différés sur déficits reportables du fait des perspectives incertaines d'imputation de ces déficits à court et moyen terme sur les résultats fiscaux de Vexim S.A

#### **5.4.3.7 Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif à leur valeur d'acquisition, hors frais d'acquisition.

Les dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur liquidative.

#### **5.4.3.8 Trésorerie**

Dans le tableau des flux de trésorerie consolidé, la trésorerie est définie comme l'ensemble des liquidités du groupe en comptes courants bancaires, caisses et valeurs mobilières de placement, sous déduction des concours bancaires à court terme.

#### **5.4.3.9 Provisions**

Elles sont destinées à couvrir des risques et des charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours au 31.12.2013 rendent probables conformément aux critères définis par le règlement du CRC 2000-06 relatifs au passif.

#### **5.4.3.10 Indemnité de départ à la retraite**

Les obligations des sociétés françaises liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées à la date du 31.12.2013.

Ces indemnités font l'objet d'une comptabilisation en provision.

Le montant est déterminé à la clôture de l'exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel, de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite. Le calcul repose sur une méthode actuarielle intégrant des hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ et de rentabilité des placements à long terme à la date de clôture.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

Méthode calcul choisie : prospective

Table de mortalité : TH 00-02 vie pour les hommes et TF 00-02 vie pour les femmes

Taux de rotation : 1%/an pour les non cadres et 1%/an pour les cadres

Taux de progression des salaires : différenciés par catégories

Taux d'actualisation : 3,39%

Convention collective : Métallurgie Midi-Pyrénées

Age de départ : 65 ans

Conditions de départ : départ à la retraite à l'initiative du salarié

#### **5.4.3.11 Subventions d'investissement**

Néant

#### **5.4.3.12 Reconnaissance des produits**

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de biens, constitués principalement des implants Spinejack © qui sont produits et assemblés au travers d'un réseau de sous-traitants et les ventes de services correspondant principalement à des facturations de sessions de formation à nos distributeurs.

Les ventes de biens sont comptabilisées en chiffre d'affaires à la date de transfert des risques et avantages liés à la propriété. Les ventes de services sont enregistrées en chiffre d'affaires lorsque les services ont été rendus.

#### **5.4.3.13 Frais de recherche et développement**

Les frais de recherche et développement sont intégralement passés en charge sur la période où ils sont engagés, à l'exception des coûts relatifs au développement d'un nouveau mixeur/mélangeur de ciment.

Les frais de R&D enregistrés au cours de l'exercice 2013 se sont élevés à 674 K€, dont 385 K€ au titre des rémunérations de l'équipe d'ingénieurs et 289 K€ au titre des dépenses externes.

#### **5.4.3.14 Charges et produits exceptionnels**

Les charges et produits exceptionnels sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation normale de l'entreprise.

### 5.4.3.15 Frais d'émission de capital

Les frais liés à l'introduction en bourse sont imputés sur la prime d'émission en tant que frais d'augmentation de capital.

### 5.4.3.16 Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice (à l'exception des actions propres).

Du fait de la perte réalisée sur l'exercice 2013, le résultat dilué n'est pas applicable.

Certains droits d'accès au capital soumis à diverses conditions d'exercice sont en cours de validité selon le détail ci-après :

Tableau Récapitulatif des Bons de Souscription d'Actions (BSA) :

	Emis	Souscrits	Annulés	Exercés	Solde	Caducité
BSA-2009 AG du 13/05/2009	532	532			532	13/05/2019
BSA-2009-2-B AG du 16/03/2010	1.520	1.520			1.520	07/08/2016
BSA-2009-2-C AG du 16/03/2010	1.940	1.940	1.940		0	
BSA-2009-3-B AG du 16/03/2010	1.520	1.520			1.520	14/09/2016
BSA-2009-4 AG du 16/03/2010	532	532			532	16/03/2020
BSA-2012-1 AG du 19/03/2012	5.320	5.320			5.320	14/09/2022
BSA-2013-1 AG du 19/03/2012	10.000	-	10.000		0	
BSA-2013-2 AG du 19/03/2012	65.850	65.850			65.850	25/01/2023
BSA-2013-3 AG du 19/03/2012	10.000	10.000			10.000	22/03/2023
BSA-2013-4 AG du 19/03/2012	6.000	6.000			6.000	22/03/2023
BSA-2013-5 AG du 19/03/2012	6.000	6.000	6.000		0	
BSA-2013-6 AG du 19/03/2012	6.000	6.000			6.000	22/03/2023
<b>TOTAL BSA</b>	<b>115.214</b>	<b>105.214</b>	<b>17.940</b>		<b>97.274</b>	

Droits attachés à chaque BSA :

BSA 2009 : 1 BSA 2009 donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 9,245 €, dont 0,1 € de nominal

BSA 2009-2-B : 1 BSA 2009-2-B donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 9,245 €, dont 0,1 € de nominal

BSA 2009-3-B : 1 BSA 2009-3-B donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 9,245 €, dont 0,1 € de nominal

BSA 2009-4 : 1 BSA 2009-4 donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 9,245 €, dont 0,1 € de nominal

BSA-2012-1 : 1 BSA-2012-1 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 7,56322 €, dont 0,1 € de nominal

BSA-2013-2 : 1 BSA-2013-2 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 12,9988414 € dont 0,1 € de nominal

BSA-2013-3 : 1 BSA-2013-3 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 12,0143092 € dont 0,1 € de nominal

BSA-2013-4 : 1 BSA-2013-4 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 12,0143092 € dont 0,1 € de nominal

BSA-2013-6 : 1 BSA-2013-6 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 12,0143092 € dont 0,1 € de nominal

Tableau Récapitulatif des Bons de souscription de parts de Créateurs d'Entreprise (BCE):

	Emis	Souscrits	Annulés	Exercés	Solde	Caducité
BCE AG du 30/11/2007	4.000	3.184	2.646	293	1.061	27/02/2018
BCE 2009-3 AG du 13/05/2009	2.231	2.231		743	1.488	13/05/2019
BCE-2011-3 AG du 05/04/2011	1.500	1.500			1.500	05/04/2021
BCE-2011-4 AG du 05/04/2011	400	400			400	05/04/2021
BCE-2012-1 AG du 30/01/2012	6.424	6.424			6.424	30/01/2022
BCE-2012-2 AG du 19/03/2012	21.730	21.730			21.730	14/09/2022
BCE-2012-3 AG du 19/03/2012	13.010	13.010			13.010	14/09/2022
BCE-2013-1 AG du 19/03/2012	18.000	18.000			18.000	25/01/2023
BCE-2013-3 AG du 19/03/2012	8.000	8.000			8.000	25/01/2023
BCE-2013-7 AG du 19/03/2012	32.000	32.000	12.000		20.000	25/01/2023
BCE-2013-8 AG du 19/03/2012	77.600	77.600			77.600	25/01/2023
TOTAL BCE	184.895	184.079	14.646	1.036	169.213	

Droits attachés à chaque BCE :

BCE 2007 : 1 BCE 2007 donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 9,245 €, dont 0,1 € de nominal

BCE-2009-3 : 1 BCE-2009-3 donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 9,245 €, dont 0,1 € de nominal

BCE 2011-3 : 1 BCE-2011-3 donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 9,245 €, dont 0,1 € de nominal

BCE 2011-4 : 1 BCE -2011-4 donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 9,245 €, dont 0,1 € de nominal

BCE-2012-1 : 1 BCE 2012-1 donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 7,60 €, dont 0,1 € de nominal

BCE-2012-2 : 1 BCE-2012-2 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 7,56322 €, dont 0,1 € de nominal

BCE-2012-3 : 1 BCE-2012-3 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 7,56322 € dont 0,1 € de nominal

BCE-2013-1 : 1 BCE- 2013-1 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 12,9988414 € dont 0,1 € de nominal

BCE-2013-3 : 1 BCE- 2013-3 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 12,9988414 € dont 0,1 € de nominal

BCE-2013-7 : 1 BCE- 2013-7 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 12,9988414 € dont 0,1 € de nominal

BCE-2013-8 : 1 BCE- 2013-8 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 12,9988414 € dont 0,1 € de nominal

Les bons de souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise 2007, 2009, 2011, 2012 et 2013 sont attribués ou destinés à être attribués au personnel salarié de la société ou à certains mandataires sociaux

#### 5.4.4 METHODES PREFERENTIELLES

##### 5.4.4.1 Engagements de retraite

Conformément au paragraphe 300 du règlement 99.02, les obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées à la clôture et font l'objet d'une comptabilisation en provision.

##### 5.4.4.2 Opérations de location financement

Ces opérations non significatives ne sont pas retraitées.

##### 5.4.4.3 Traitement des écarts de conversion

Seule l'entité juridique Vexim UK Ltd est concernée. Les éléments du Bilan sont convertis au taux de clôture € / GBP et les éléments du compte de résultat au taux moyen.

##### 5.4.4.4 Enregistrement des produits à l'avancement

Néant

##### 5.4.4.5 Frais d'émission des emprunts, primes d'émission, primes de remboursement des emprunts obligataires, primes de non conversion

Néant

#### 5.4.5 INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

##### 5.4.5.1 Principes

Les méthodes de consolidation sont détaillées en § 4.2.1.

##### 5.4.5.2 Liste des sociétés consolidées :

Société	Siège social	Méthode de consolidation	% Contrôle	% Intérêts	Entrée / Sortie périmètre
VEXIM SA	France	IG	100,00%	100,00%	2012
VEXIM GMBH	Allemagne	IG	100,00%	100,00%	2012
VEXIM ITALIA	Italie	IG	100,00%	100,00%	2012
VEXIM UK	Angleterre	IG	100,00%	100,00%	2013
VEXIM SPINE	Espagne	IG	100,00%	100,00%	2013

I.G. : Intégration globale

I.P. : Intégration proportionnelle

MEE : Mise en équivalence

## 5.4.6 COMPARABILITE DES COMPTES

### 5.4.6.1 Evolution du périmètre de consolidation

#### 5.4.6.1.1 Créations de la période

Deux filiales de commercialisation ont été créées et intégrées au Groupe au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2013 :

- Vexim Spine, société de droit Espagnol au capital de 3 000 €.
- Vexim UK, société de droit Anglais au capital de 117 €.

### 5.4.6.2 Changement de méthode

Néant

### 5.4.6.3 Comptes pro forma

Néant

## 5.4.7 EXPLICATIONS DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT ET DE LEURS VARIATIONS (EN MILLIERS D'EUROS).

### 5.4.7.1 Postes du bilan

#### 5.4.7.1.1 Actif immobilisé

##### 5.4.7.1.1.1 Ecarts d'acquisition

Néant

##### 5.4.7.1.1.2 Immobilisations incorporelles

	31/12/2012	Augment.	Diminut.	Variation périmètre	Autres variations	31/12/2013
<b>Valeurs brutes</b>						
Frais d'établissement						
Autres immobilisations incorp.	453	10				463
<b>Total Valeurs brutes</b>	<b>453</b>	<b>10</b>				<b>463</b>
<b>Amortissements</b>						
Frais d'établissement						
Autres immobilisations incorp.	160	53				213
<b>Total Amortissements</b>	<b>160</b>	<b>53</b>				<b>213</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>293</b>	<b>-43</b>				<b>250</b>

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de:

Brevets et nom de domaine	312 700 €
Logiciels	150 389 €

5.4.7.1.1.3 Immobilisations corporelles

**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	31/12/2012	Augment.	Diminut.	Variation périmètre	Autres variations	31/12/2013
<b>Valeurs brutes</b>						
Terrains						
Terrains en crédit-bail (CB)						
Constructions						
Constructions en CB						
Installations techniques, mat. & out.	385		17			401
Installations techniques en CB						
Autres immobilisations corporelles	245		21			265
Autres immob. en CB						
Immobilisations en cours			482			482
Avances et acomptes						
<b>Total Valeurs Brutes</b>	<b>629</b>		<b>520</b>			<b>1 149</b>
<b>Amortissements</b>						
Terrains						
Terrains en crédit-bail (CB)						
Constructions						
Constructions en CB						
Installations techniques, mat. & out.	225		100			325
Installations techniques en CB						
Autres immobilisations corporelles	134		45			179
Autres immob. en CB						
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
<b>Total Amortissements</b>	<b>360</b>		<b>145</b>			<b>505</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>269</b>		<b>375</b>			<b>644</b>

Les acquisitions sont constituées essentiellement par l'acquisition de moules de production, et de matériel informatique.

#### 5.4.7.1.1.4 Immobilisations financières

	31/12/2012	Augment.	Diminut.	Variation périmètre	Autres variations	31/12/2013
<b>Valeurs brutes</b>						
Titres de participations						
Prêts						
Autres immobilisations financi	190	2	(48)			144
<b>Total Valeurs brutes</b>	<b>190</b>	<b>2</b>	<b>-48</b>			<b>144</b>
<b>Dépréciations</b>						
Titres de participations						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
<b>Total Dépréciations</b>						
<b>Valeurs nettes</b>	<b>190</b>	<b>2</b>	<b>-48</b>			<b>144</b>

#### 5.4.7.1.1.5 Titres mis en équivalence

Néant

#### 5.4.7.1.2 Actif circulant

##### 5.4.7.1.2.1 Stocks

	31/12/2012	Variation périmètre	Autres variations	31/12/2013
<b>Valeurs brutes</b>				
Matières premières				
En cours de biens	1 178		113	1 291
Produits intermédiaires et finis	755		595	1 349
<b>Total stocks bruts</b>	<b>1 932</b>		<b>708</b>	<b>2 640</b>
<b>Dépréciations</b>				
Matières premières				
En cours de biens	113		(15)	97
Produits intermédiaires et finis	211		(88)	122
<b>Total Dépréciations</b>	<b>323</b>		<b>-104</b>	<b>220</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>1 609</b>		<b>604</b>	<b>2 420</b>

La dépréciation du stock correspond :

- d'une part, aux stocks non conformes ou marqués comme stocks d'occasion, soit suite à une non-conformité de certaines pièces, soit à des défauts de production observés et rendant la commercialisation impossible en l'état. Ces articles sont provisionnés à 100% de leur valeur d'inventaire.
- d'autre part aux produits dont la date de péremption proche crée un risque de non commercialisation. Ces produits sont provisionnés à 100% de leur valeur d'inventaire.

#### 5.4.7.1.2.2 Créances

Ventilation des créances par échéance :

	31/12/2012	31/12/2013	A un an au plus	A plus d'un an
<b>Valeurs brutes</b>				
Avances et acomptes versés	132	78	78	
Clients et comptes rattachés	919	1 737	1 737	
Autres créances	737	651	651	
Charges constatées d'avance	163	309	309	
Charges à répartir				
Impôt différé actif				
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>1 951</b>	<b>2 773</b>	<b>2 773</b>	

#### 5.4.7.1.3 Dépréciation des créances :

Une seule créance client fait l'objet d'un provisionnement à hauteur de 15,3K€.

#### 5.4.7.1.4 Disponibilité et valeurs mobilières de placement

Le solde de trésorerie de 1 675 K€ est composé de :

- de disponibilités à l'actif pour un montant de 1662 K€ ;
- de valeurs mobilières de placement à l'actif pour un montant de 13 K€.

Les valeurs mobilières de placement sont composées à hauteur de 12,9 K€ de fonds commun de placement (FCP) dont la valeur liquidative à la clôture de l'exercice s'élève à 13,5 K€. Cette dernière étant supérieure à la valeur nette comptable, aucune provision n'a été constatée au 31 décembre 2013.

#### 5.4.7.1.5 Capitaux propres

Au 31.12.2013, le capital social de 464 064,50 € se compose de 4 640 645 actions de 0,1 euros.

Tableau de variation des capitaux propres (part du groupe) :

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Achat actions propres	Cessions actions propres	Total des capitaux propres
<b>Situation à la clôture 31/12/2012</b>	<b>432</b>	<b>32 668</b>	<b>(17 776)</b>	<b>(6 768)</b>	(466)	435	<b>8 526</b>
Affectation du résultat 2012			(6 768)	6 768			
Résultat de l'exercice				(6 877)			(6 877)
Variations du capital de l'entreprise consolidante	32	2 697					2 728
Acquisition ou cession de titres d'autocontrôle					(587)	538	(48)
Incidence des réévaluations							
Variation des écarts de conversion				(5)			(5)
Changements de méthodes comptables							
Imputation de l'écart d'acquisition sur les capitaux propres							
Autres variations							
<b>Situation à la clôture 31/12/2013</b>	<b>464</b>	<b>35 364</b>	<b>-24 544</b>	<b>-6 882</b>	<b>-1 053</b>	<b>974</b>	<b>4 324</b>

#### 5.4.7.1.6 Provisions

Les provisions pour risques et charges s'analysent de la façon suivante :

	31/12/2012	Dotations	Repises utilisées	Repises non utilisées	Variation périmètre	Autres variations	31/12/2013
Provisions pour risques	63	4	(58)				9
Provisions pour charges	22	3					25
Ecarts d'acq. négatifs							
<b>Total</b>	<b>85</b>	<b>6</b>	<b>-58</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>33</b>

La reprise de la provision pour risque concernent un risque prud'homal à hauteur de 58 K€.

Les provisions pour charges correspondent à l'engagement de départ à la retraite (§ 5.4.3.10).

#### 5.4.7.1.7 Emprunts et dettes financières

Les dettes financières se ventilent ainsi :

	31/12/2012	31/12/2013	A moins d'un an	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
Emprunts en crédit-bail					
Dettes financières diverses	384	152	152		
Concours bancaires courants					
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>384</b>	<b>152</b>	<b>152</b>		

#### Avance conditionnée - ILI :

Ce poste d'un montant de 786 K€, correspond au premier versement d'une avance remboursable accordée à la société par OSEO ILI dans le cadre de ses activités scientifiques pour un montant total estimé de 2 387 K€.

Le montant initialement alloué à la société était de 4 012 K€ mais un avenant a été signé en date du 28 septembre 2010 pour tenir compte des évolutions opérationnelles du programme de recherche de VEXIM.

Aucun versement complémentaire n'a été reçu par la société au cours de l'exercice 2013. Le solde sera versé au fur et à mesure des différentes étapes du projet.

Cette avance remboursable porte intérêts au taux de 4,47% ; les intérêts comptabilisés relatif à cette avance s'élèvent à 152 K€ (11 K€ sur 2009, 35 K€ sur 2010, 36 K€ sur 2011, 36 K€ sur 2012 et 36K€ sur 2013) et sont présentés sur la ligne « emprunts et dettes financières » du bilan.

VEXIM remboursera cette avance par un versement de 2,25% du chiffre d'affaires hors taxes qu'elle réalisera à compter de l'année qui suit l'atteinte d'un chiffre d'affaires cumulé minimum de 38 M€ et pendant une durée de 6 ans. Le montant des remboursements peut donc excéder le montant des avances perçues.

#### 5.4.7.1.8 Dettes fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisations

Ce poste comprend :

	31/12/2012	31/12/2013	A moins d'un an	A plus d'un an
Fournisseurs	700	1 018	1 018	
Avances et acomptes reçus sur commande		15	15	
Dettes fiscales et sociales	1 081	1 528	1 528	
Impôts différés passifs				
Dettes sur immobilisations				
Comptes courants créditeurs		(0)	0	
Dettes diverses	19	34	34	
Produits constatés d'avance	40			
<b>Total autres dettes et comptes de régul.</b>	<b>1 839</b>	<b>2 596</b>	<b>2 596</b>	

#### 5.4.7.1.9 Impôts sur les résultats

Néant

#### 5.4.7.2 Postes du compte de résultat

##### 5.4.7.2.1.1 Ventilation du chiffre d'affaires

En termes d'activité, le chiffre d'affaires de la société sur la période a été constitué à 100% par l'activité principale de commercialisation de l'implant Spinejack®.

Par zones géographiques :

	<b>Exercice 31/12/2013 12 mois</b>	<b>Exercice 31/12/2012 12 mois</b>
France	2 674	981
Etranger	3 484	1 738
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>6 158</b>	<b>2 719</b>

Par activités :

	<b>Exercice 31/12/2013 12 mois</b>	<b>Exercice 31/12/2012 12 mois</b>
Ventes de marchandises	5972	2467
Prestations de services	186	252
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>6158</b>	<b>2719</b>

##### 5.4.7.2.1.2 Autres produits d'exploitation

	<b>Exercice 31/12/2013 12 mois</b>	<b>Exercice 31/12/2012 12 mois</b>
Subventions d'exploitation	428	327
Reprises amort. et prov. d'exploitation	104	12
Autres produits d'exploitation	0	17
Transfert de charges d'exploitation	120	22
<b>Total autres produits d'exploitation</b>	<b>651</b>	<b>379</b>

Les subventions d'exploitation correspondent au crédit d'impôt recherche.

#### 5.4.7.2.1.3 Charges de personnel

	<b>Exercice 31/12/2013 12 mois</b>	<b>Exercice 31/12/2012 12 mois</b>
Salaires et traitements	(4 244)	(3 025)
Charges de personnel	(1 275)	(905)
Participation des salariés		
<b>Total Charges de personnel</b>	<b>-5 519</b>	<b>-3 930</b>

#### 5.4.7.2.1.4 Rémunérations allouées aux dirigeants

Le montant des jetons de présence versés au cours de la période s'est élevé à 66,5 K€.

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

#### 5.4.7.2.1.5 Dotations aux amortissements et aux provisions

Elles comprennent :

	<b>Exercice 31/12/2013 12 mois</b>	<b>Exercice 31/12/2012 12 mois</b>
Dotations amortissements immobilisations	(198)	(152)
Dotations/Reprises provisions actif circulant	(15)	(105)
Autres	(6)	(19)
<b>Total dotations et reprises</b>	<b>-219</b>	<b>-276</b>

Les dotations sont présentées nettes de reprises.

#### 5.4.7.2.1.6 Charges et produits financiers

Le résultat financier s'analyse comme suit :

	Exercice 31/12/2013 12 mois	Exercice 31/12/2012 12 mois
<b>Produits financiers</b>		
Total des dividendes		
Dividendes		
Produits des autres immobilisations financières		0
Revenus des autres créances et VMP	10	70
Escomptes obtenus		
Gains de change	9	0
Produits nets sur cession de VMP		0
Autres produits financiers	0	0
<b>Autres produits financiers</b>	<b>19</b>	<b>71</b>
<b>Charges financières</b>		
Intérêts et charges financiers	(35)	(35)
Escomptes accordés	(7)	
Pertes de change	(13)	(12)
<b>Total charges financières</b>	<b>-55</b>	<b>-47</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-35</b>	<b>24</b>

#### 5.4.7.2.1.7 Charges et produits exceptionnels

Le résultat exceptionnel s'analyse de la manière suivante :

	Exercice 31/12/2013 12 mois	Exercice 31/12/2012 12 mois
<b>Produits exceptionnels</b>		
Autres produits exceptionnels		0
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises de provisions et transferts de charges	58	60
<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>58</b>	<b>60</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(1)	(66)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		(2)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions		(3)
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>-1</b>	<b>-71</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>58</b>	<b>-11</b>

#### 5.4.7.2.1.8 Impôt sur les bénéfices

Ventilation de la charge d'impôts au compte de résultat :

	Exercice 31/12/2013 12 mois	Exercice 31/12/2012 12 mois
Impôt exigible	0	0
Charge (produits) d'impôts différés	0	0
<b>Total impôts sur les résultats</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Preuve d'impôts :

Le taux effectif d'impôt qui ressort au compte de résultat consolidé diffère du taux normal d'impôt en vigueur en France. L'analyse des origines de cet écart est présentée ci-dessous :

	31/12/2013
Résultat avant impôt	- 6 877
Taux d'imposition normal applicable en France (%)	33,33%
(Charge) produit d'impôt théorique	2 292
Autres différences permanentes	- 7
Différences de taux étrangers	- 67
Effet de la non reconnaissance d'impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables et les autres différences temporelles déductibles	- 2 357
Revenus non taxés	146
Autres	- 7
<b>Taux effectif d'impôt</b>	<b>0</b>

Actifs d'impôts différés non constatés :

Le montant de l'impôt différé actif provenant du déficit reportable s'élève à 10 719 K€ et n'est pas reconnu au bilan consolidé.

## **5.4.8 AUTRES INFORMATIONS**

### **5.4.8.1 Evénements postérieurs à la clôture**

Une augmentation de capital a été réalisée en date du 22 Janvier 2014, d'un montant de 124 200€, portant ainsi ce dernier de 464 064,50€ à 588 264,50 €.

Le nombre d'actions nouvelles émises sans droit préférentiel de souscription ni délai de priorité est, après exercice en totalité de la clause d'extension, de 1 242 000 actions nouvelles. Le prix de souscription a été fixé à 9,5 euros par action Vexim. Le produit brut de l'émission s'élève donc à environ 11,8 millions d'euros, prime d'émission incluse.

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations des actions nouvelles ont eu lieu le 27 janvier 2014. Les actions nouvelles ont été immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société et sont négociées sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société (code ISIN FR0011072602).

La prime d'émission est donc de 9,40 par actions, soit 11 674 800 euro. La prime d'émission s'est trouvée en conséquence portée de 35 321 260,50€ à 46 996 060€.

### **5.4.8.2 Engagements financiers**

#### 5.4.8.2.1 Engagements reçus

OSEO ILI :

Dans le cadre de ses activités de recherches scientifiques, il a été accordé en date du 3 août 2009 à la société VEXIM par OSEO des aides sous forme d'avances remboursables et de subventions pour un total initialement prévu respectivement de 4 012 K€ et de 2 105 K€.

En date du 28 septembre 2010, le contrat d'aide du 3 août 2009 a fait l'objet d'un avenant qui a modifié les sommes allouées à VEXIM pour tenir compte de changements dans le programme initialement présenté. Aux termes de cet avenant, les montants alloués sont donc maintenant de 2 387 K€ d'avances remboursables et de 1 274 K€ de subventions.

Ces sommes sont versées à la Société au fur et à mesure de l'avancement du projet ILI et sous réserve du respect de certaines conditions (justificatif de dépenses...).

Sur l'exercice 2009, VEXIM a reçu le premier versement de l'avance remboursable de 786 K€ et le premier versement de la subvention de 1 136 K€. Aucun versement supplémentaire n'est intervenu sur 2013.

Cette avance remboursable porte intérêts au taux de 4,47% ; les intérêts comptabilisés relatif à cette avance s'élèvent à 152 K€ (11 K€ sur 2009, 35 K€ sur 2010, 36 K€ sur 2011, 36 K€ sur 2012 et 36 K€ sur 2013) et sont présentés sur la ligne « emprunts et dettes financières diverses » du bilan.

VEXIM remboursera cette avance par un versement de 2,25% du chiffre d'affaires hors taxes qu'elle réalisera à compter de l'année qui suit l'atteinte d'un chiffre d'affaires cumulé minimum de 38 M€ et pendant une durée de 6 ans. Le montant des remboursements peut donc excéder le montant des avances perçues.

Les sommes restant à toucher par la Société s'élèvent à 1 601K€ pour les avances remboursables et 138K€ de subventions.

#### 5.4.8.2.2 Engagements donnés

Contrats de distribution:

La signature en 2009, 2010, 2011, 2012, et 2013 de contrats de distribution a permis à la Société d'organiser la commercialisation des produits sur les territoires suivants :

- Argentine
- Turquie
- Brésil
- Mexique
- Inde
- Emirats Arabes Unis
- Amérique centrale
- Taiwan
- Portugal

Dans le cadre de ces contrats de distribution, la Société s'est engagée à accorder l'exclusivité de la distribution de ses produits sur les territoires mentionnés. La durée de l'exclusivité accordée est en général de 3 ans. La non atteinte des objectifs de quantité repris dans les contrats ne permet pas à Vexim d'exiger une quelconque pénalité financière au distributeur, mais donne simplement le droit à la Société de rompre le dit contrat avant terme.

Autres :

Il n'existe aucun autre engagement significatif donné à l'exception des engagements pris à l'égard d'OSEO ILI (BPI) pour le remboursement en cas de succès de l'avance conditionnée accordée (voir ci-avant).

#### 5.4.8.3 Autres opérations non inscrites au bilan :

Néant

#### 5.4.8.4 Transactions entre parties liées :

Néant

#### 5.4.8.5 Rémunération des dirigeants

Aucune information n'est communiquée sur la rémunération des dirigeants puisque cela reviendrait à communiquer une rémunération individuelle.

#### 5.4.8.6 Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	25	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	4	
Ouvriers		
TOTAL	29	

#### 5.4.8.7 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 57 399 € et concerne intégralement la mission de contrôle légal des comptes et les diligences liées.

#### 5.4.9 TABLEAU DE FINANCEMENT PAR L'ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE

*En milliers d'euros*

	Exercice 2013	Exercice 2012
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</b>		
Résultat net des sociétés intégrées	(6 877)	(6 768)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Reclassement immobilisations en charges		49
- Amortissements et provisions	146	101
- Variation des impôts différés		
- Plus-values de cession, nettes d'impôt		2
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	-6 731	-6 615
Variation du besoin en fonds de roulement lie à l'activité	(834)	678
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-7 565	-5 937
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations	(532)	(481)
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt		
Incidence des variations de périmètre		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-532	-481
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Augmentations de capital en numéraire	2729	13 678
Actions propres		(31)
Variation des autres fonds propres		
Emissions d'emprunts		
Remboursements d'emprunts	(266)	(233)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	2 462	13 414
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>-5 635</b>	<b>6 996</b>

### 6.1 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



#### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2013)**

Aux Actionnaires  
**VEXIM**  
75, rue Saint-Jean  
31130 Balma

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société VEXIM, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I - Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la situation financière de la société au 31 décembre 2013 et sur les critères d'appréciation, par la direction, de la

---

*PricewaterhouseCoopers Audit SA, Immeuble Le Sully 1, place Occitane, B.P. 28036 31080 Toulouse Cedex 06  
Téléphone: +33 (0)5 62 27 57 57, Fax: +33 (0)5 62 27 57 58, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société Anonyme au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

VEXIM

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels*

*Exercice clos le 31 décembre 2013 - Page 2*

---

capacité de la société à poursuivre son activité jusqu'au premier semestre 2015, décrits dans la note de l'annexe des comptes annuels relative aux « Règles et méthodes comptables ».

## **II - Justification de nos appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués. En particulier, nous estimons que la note de l'annexe des comptes annuels relative aux « Règles et méthodes comptables » donne une information appropriée sur la situation financière de la société et sa capacité à poursuivre son activité.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III - Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Toulouse, le 29 avril 2014

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit



Magali Larroque

## 6.2 BILAN

ACTIF	Exercice clos le <b>31/12/2013</b> (12 mois)		Exercice précédent <b>31/12/2012</b> (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	463 089	213 222	249 868	292 817	-42 949
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	401 432	325 497	75 935	159 595	-83 660
Autres immobilisations corporelles	229 094	164 857	64 237	89 999	-25 762
Immobilisations en cours	482 114		482 114		482 114
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	38 118	38 118		10 000	-10 000
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	211 814		211 814	216 300	-4 486
Prêts					
Autres immobilisations financières	23 236		23 236	21 068	2 168
<b>TOTAL (I)</b>	<b>1 848 897</b>	<b>741 693</b>	<b>1 107 204</b>	<b>789 779</b>	<b>317 425</b>
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens	1 290 514	97 423	1 193 092	1 064 940	128 152
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis	1 082 747	122 488	960 260	448 371	511 889
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	74 706		74 706	110 220	-35 514
Clients et comptes rattachés	1 015 855	15 228	1 000 627	438 927	561 700
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	25 567		25 567	21 549	4 018
. Personnel	17 500		17 500	18 504	-1 004
. Organismes sociaux	26 930		26 930	4 992	21 938
. Etat, impôts sur les bénéfices	428 114		428 114	327 497	100 617
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	110 695		110 695	191 269	-80 574
. Autres	4 206 430	2 584 575	1 621 855	813 542	808 313
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	12 871		12 871	61 730	-48 859
Disponibilités	1 009 792		1 009 792	6 844 463	-5 834 671
Charges constatées d'avance	294 243		294 243	160 166	134 077
<b>TOTAL (II)</b>	<b>9 595 965</b>	<b>2 819 713</b>	<b>6 776 252</b>	<b>10 506 169</b>	<b>-3 729 918</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>11 444 862</b>	<b>3 561 406</b>	<b>7 883 455</b>	<b>11 295 949</b>	<b>-3 412 493</b>

<b>PASSIF</b>	<b>Exercice clos le 31/12/2013 (12 mois)</b>	<b>Exercice précédent 31/12/2012 (12 mois)</b>	<b>Variation</b>
Capital social ou individuel (dont versé : Euros)	464 065	432 372	31 693
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	35 364 345	32 667 699	2 696 646
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-24 571 560	-17 942 781	-6 628 779
Résultat de l'exercice	-6 669 829	-6 628 779	-41 050
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées	165 320	169 615	-4 295
<b>TOTAL (I)</b>	<b>4 752 341</b>	<b>8 698 127</b>	<b>-3 945 785</b>
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées	786 252	786 252	
<b>TOTAL (II)</b>	<b>786 252</b>	<b>786 252</b>	
Provisions pour risques		58 000	-58 000
Provisions pour charges			
<b>TOTAL (III)</b>		<b>58 000</b>	<b>-58 000</b>
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	152 299	383 593	-231 294
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	890 370	590 164	300 206
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	710 105	448 941	261 164
. Organismes sociaux	513 479	288 538	224 941
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	113		133
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	49 179	29 280	19 899
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	29 316	13 054	16 262
Produits constatés d'avance			
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>2 344 862</b>	<b>1 753 570</b>	<b>591 311</b>
Ecart de conversion passif (V)			
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>7 883 455</b>	<b>11 295 949</b>	<b>-3 412 474</b>

### 6.3 COMPTE DE RESULTAT

	Exercice clos le 31/12/2013 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2012 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	2 642 189	2 963 684	5 605 873	2 503 600	3 102 273	123,91
Production vendue biens						
Production vendue services	31 699	153 875	185 575	252 127	-66 552	-26,40
<b>Chiffres d'affaires Nets</b>	<b>2 673 888</b>	<b>3 117 559</b>	<b>5 791 447</b>	<b>2 755 726</b>	<b>3 035 721</b>	<b>110,16</b>
Production stockée			756 749	-502 538	1 259 287	250,58
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation reçues						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			152 706	34 406	118 300	343,84
Autres produits			62	1 827	-1 765	-96,61
<b>Total des produits d'exploitation</b>			<b>6 700 965</b>	<b>2 289 421</b>	<b>4 411 544</b>	<b>192,69</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			2 497 693	406 710	2 090 983	514,12
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			79 605	9 607	69 998	728,61
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements						
Autres achats et charges externes			5 213 516	4 381 456	832 060	18,99
Impôts, taxes et versements assimilés			71 325	40 818	30 507	74,74
Salaires et traitements			2 875 349	2 371 424	503 925	21,25
Charges sociales			1 059 435	806 862	252 573	31,30
Dotations aux amortissements sur immobilisations			188 909	140 785	48 124	34,18
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			15 228	117 031	-101 803	-86,99
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			74 809	85 179	-10 370	-12,17
<b>Total des charges d'exploitation</b>			<b>12 075 868</b>	<b>8 359 872</b>	<b>3 715 996</b>	<b>44,45</b>
<b>RESULTAT EXPLOITATION</b>			<b>-5 374 903</b>	<b>-6 070 452</b>	<b>695 549</b>	<b>-11,46</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée						
Perte supportée ou bénéfice transféré						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières						
Autres intérêts et produits assimilés			9 994	70 020	-60 026	-85,73
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change			8 813	357	8 456	2 368,63
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				65	-65	N/A
<b>Total des produits financiers</b>			<b>18 807</b>	<b>70 441</b>	<b>-51 634</b>	<b>-73,30</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			1 751 509	871 184	880 325	101,05
Intérêts et charges assimilées			35 146	35 146		N/A
Différences négatives de change			12 712	11 689	1 023	8,75
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
<b>Total des charges financières</b>			<b>1 799 367</b>	<b>918 019</b>	<b>881 348</b>	<b>96,01</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>-1 780 561</b>	<b>-847 578</b>	<b>-932 983</b>	<b>-110,08</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>			<b>-7 155 464</b>	<b>-6 918 030</b>	<b>-237 434</b>	<b>-3,43</b>

	Exercice clos le <b>31/12/2013</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2012</b> (12 mois)	<b>Variation</b>	<b>%</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		16 300		N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges	70 500	72 500	-2 000	-2,76
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>70 500</b>	<b>88 800</b>	<b>-18 300</b>	<b>-20,61</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	287	121 463	-121 176	-99,76
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	4 486	1 925	2 561	133,04
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	8 205	3 658	4 547	124,30
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>12 978</b>	<b>127 046</b>	<b>-114 068</b>	<b>-89,78</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>57 522</b>	<b>-38 246</b>	<b>95 768</b>	<b>250,00</b>
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	-428 114	-327 497	-100 617	30,72
<b>Total des Produits</b>	<b>6 790 271</b>	<b>2 448 662</b>	<b>4 341 609</b>	<b>177,31</b>
<b>Total des charges</b>	<b>13 460 100</b>	<b>9 077 440</b>	<b>4 382 660</b>	<b>48,28</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-6 669 829</b>	<b>-6 628 779</b>	<b>-41 050</b>	<b>0,62</b>
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

## 6.4 ANNEXE LEGALE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2013 dont le total est de 7 883 455,32 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -6 669 828,61 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2013 au 31/12/2013.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 5 mars 2014.

### 6.4.1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice clos le 31 décembre 2013 a été marqué par les évènements suivants :

➤ La Création de filiales

Dans le cadre de sa stratégie de développement européen, présenté au moment de l'introduction en bourse, VEXIM a procédé à l'ouverture de deux filiales, espagnole et anglaise, sur l'exercice 2013.

➤ L'Acquisition d'un dispositif de mélangeur injecteur

VEXIM a procédé au cours de l'exercice 2013 à l'acquisition d'un dispositif technologique innovant dans l'injection des ciments orthopédiques pour son développement dans la vertébroplastie qui représente actuellement environ la moitié des procédures mini-invasives dans le traitement des tassements vertébraux. Ce nouveau système permettra ainsi d'intervenir sur des indications où la priorité est donnée à la stabilisation de la fracture et la suppression de la douleur par injection du ciment dans le corps de la vertèbre. Cette innovation, brevetée et acquise sous la forme d'une licence exclusive mondiale, offrira de réels bénéfices aux praticiens et patients, grâce à ses avantages concurrentiels uniques.

➤ La poursuite des études cliniques

La société Vexim a également renforcé son programme clinique sur 2013 avec la publication de résultats positifs du dispositif SpineJack® dans le traitement des fractures vertèbres par compression. A ce titre, les résultats de l'étude du Dr Renaud portant sur le suivi rétrospectif à 5 ans d'une cohorte de 77 patients ainsi que ceux relatifs à l'étude du Dr Mastretti (cohorte de 103 patients) publiés sur l'année 2013 témoignent de l'efficacité du dispositif SpineJack® dans la réduction de douleur et la restauration de la hauteur anatomique de la vertèbre préalablement fracturée.

➤ La mise en place d'une ligne optionnelle de financement en fonds propres PACEO® avec SOCIETE GENERALE

SOCIETE GENERALE s'est engagée à souscrire, sur demande de VEXIM, des augmentations de capital par tranches successives jusqu'au 31 octobre 2015, dans la limite globale de 450 000 actions (soit 9,8% du capital au 31 octobre 2013).

Pour chaque tranche, le prix d'émission fera ressortir une décote maximale de 8% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes des trois séances de bourse précédentes.

VEXIM a donc émis 450 000 bons d'émission d'actions donnant droit de souscrire 450 000 actions, au

profit de SOCIETE GENERALE qui les a intégralement souscrits.

➤ Des augmentations de capital portant le capital social de 432.372,40 Euros à 464 064,50 € et la prime d'émission de 32 658 704,81€ à 35 321 260,50€

- (i) Par l'émission de 2 930 actions nouvelles, au prix unitaire de 9,25 €, soit avec une prime d'émission de 9,15€ par action. par exercice de 293 BCE 2007 ;
- (ii) Par l'émission de 263 991 actions nouvelles, au prix unitaire de 9,47 €, soit avec une prime d'émission de 9,37 € par action, dont la souscription a été réservée aux fonds d'investissement représentés par Truffle Capital, dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de bénéficiaires ;
- (iii) Par l'émission de 25 000 actions nouvelles, au prix unitaire de 9,82 €, soit avec une prime d'émission de 9,72 € par action, par exercice de 25 000 bons d'émission d'actions émis dans le cadre du PACEO® ;
- (iv) Par l'émission de 25 000 actions nouvelles, émises au prix unitaire de 9,40 €, soit avec une prime d'émission de 9,30 € par action, par exercice de 25 000 bons d'émission d'actions émis dans le cadre du PACEO®.
- (v) Le montant total des charges et frais sur prime au 31/12/2013 a été de 313 334,83 €

#### **6.4.2 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE**

La Société a réalisé le 27 janvier 2014 une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public et par placement privé, d'un montant brut de 11,8 M€ (prime d'émission comprise), par émission de 1 242 000 actions nouvelles, au prix unitaire de 9,50 €, soit avec une prime d'émission de 9,40 € par action.

Le capital social a ainsi été porté de 464 064,50 Euros à 588 264,50 Euros, divisé en 5 882 645 actions de 0,1 Euro de valeur nominale chacune.

Une augmentation de capital a été réalisée en date du 22 Janvier 2014, d'un montant de 124 200€, portant ainsi ce dernier de 464 064,50€ à 588 264,50 €.

Le nombre d'actions nouvelles émises sans droit préférentiel de souscription ni délai de priorité est, après exercice en totalité de la clause d'extension, de 1 242 000 actions nouvelles. Le prix de souscription a été fixé à 9,5 euros par action Vexim. Le produit brut de l'émission s'élève donc à environ 11,8 millions d'euros, prime d'émission incluse.

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations des actions nouvelles ont eu lieu le 27 janvier 2014. Les actions nouvelles ont été immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société et sont négociées sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société (code ISIN FR0011072602).

La prime d'émission est donc de 9,40 par actions, soit 11 674 800 euro. La prime d'émission s'est trouvée en conséquence portée de 35 321 260,50€ à 46 996 060€.

#### **6.4.3 REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes sont établis conformément au PCG et aux principes comptables généralement admis, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

#### **6.4.3.1 Continuité d'exploitation :**

Le plan de développement de la société Vexim se poursuit suivant les étapes prévues. Les pertes de l'exercice sont la conséquence directe du fort développement de la structure, notamment sur les aspects commerciaux à travers l'ouverture des quatre filiales en Europe sur les dix-huit derniers mois.

Les filiales d'Allemagne et d'Italie créées en 2012 poursuivent leurs fortes progressions de chiffre d'affaires tandis que celle du Royaume-Uni et de l'Espagne créées en 2013 débutent leur développement selon les objectifs fixés.

Le financement du développement de Vexim S.A. est assuré sur l'exercice 2014 grâce à l'augmentation de capital réalisée le 22 janvier 2014 pour un total de 11,8 millions d'euros, prime d'émission comprise.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2014 devrait encore afficher une forte croissance, la Société prévoit d'atteindre le point mort opérationnel sur le dernier trimestre de l'année calendaire, mais les résultats consolidés devraient encore être déficitaires et la trésorerie disponible ne permettra pas à la Société de poursuivre ses activités au-delà du premier semestre 2015 sans qu'il soit procédé à une nouvelle levée de fonds.

Les actionnaires majoritaires acceptent le principe d'un refinancement d'ici cette date dont le montant sera déterminé par le niveau d'activité commerciale et les perspectives de l'exercice à venir.

#### **6.4.3.2 Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:**

##### 6.4.3.2.1 Immobilisations Incorporelles et Corporelles

###### *6.4.3.2.1.1 Immobilisations incorporelles :*

Le coût d'acquisition d'une immobilisation incorporelle acquise séparément est constitué de :

- son prix d'achat, y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements, et
- de tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de l'utilisation envisagée.

###### *6.4.3.2.1.2 Immobilisations corporelles:*

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes :

- Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas identifié d'immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif ;
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Aucun emprunt spécifique n'a été contracté pour financer la production d'immobilisations.

Les méthodes comptables retenues ont été les suivantes :

	Durée	Méthode
Logiciels informatiques	De 1 à 3 ans	L
Brevets	20 ans	L
Matériel et outillage industriel	2 ans	L
Agencements, aménagements, installations	10 ans	L
Matériel de bureau et informatique	De 3 à 10 ans	L
Mobilier	5 ans	L

L : linéaire

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires en fonction de la durée d'utilisation prévue des immobilisations.

Les brevets sont amortis fiscalement sur cinq ans, générant ainsi un amortissement dérogatoire.

#### 6.4.3.2.2 Immobilisations Financières et Valeurs Mobilières de Placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

#### 6.4.3.2.3 Titres de participation et Créances rattachées

Les titres de participation et créances rattachées sont comptabilisés pour la valeur nominale des capitaux mis à disposition des filiales.

A chaque clôture, cette valeur brute historique est comparée à la valeur d'inventaire, laquelle est déterminée, s'agissant de filiales commerciales contrôlées par la société, par référence directe à leurs capitaux propres comptables. Lorsque cette valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute historique, une provision pour dépréciation est constituée et affectée en premier lieu au poste de Titres de participation jusqu'à dépréciation complète éventuelle, puis aux Créances rattachées, et enfin au poste de Provisions pour risques et charges dans l'hypothèse où la quote-part détenue dans les capitaux propres négatifs d'une filiale excède les créances détenues sur cette filiale.

Les dotations aux provisions enregistrées, le cas échéant, en application de ce principe sont présentées en résultat financier, lequel reflète donc les résultats nets des filiales lorsque ceux-ci sont déficitaires et ne peuvent être absorbés par des bénéfices antérieurs mis en réserve par la filiale concernée.

#### 6.4.3.2.4 Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition selon les méthodes suivantes :

Désignations	Méthodes
Matières premières	FIFO
En-cours de production	Coût d'en cours de production
Produits finis	PUMP
Marchandises	FIFO

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directs attribuables à l'acquisition.

Le coût de production comprend les consommations de matières premières et les charges directes, les amortissements des biens concourant à la production.

Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour dépréciation pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes, dans le cas où cette dernière est inférieure à la valeur nette comptable.

#### 6.4.3.2.5 Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les écarts de change résultant de l'actualisation des comptes de disponibilités en devises au cours de clôture sont comptabilisés directement en résultat financier.

#### 6.4.3.2.6 Trésorerie et Equivalents de Trésorerie

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'actif « Valeurs mobilières de placement » et « Disponibilités », dans la mesure où les valeurs mobilières de placement sont disponibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. L'analyse de la trésorerie ainsi définie est fournie au pied du tableau de flux de trésorerie.

Le montant de trésorerie repris dans le tableau des flux résulte de l'addition des postes d'actifs mentionnés ci-dessus et du poste de découvert bancaire inscrit au passif du bilan.

#### 6.4.3.2.7 Coûts de Recherche et Développement

Les coûts de recherche et développement sont comptabilisés en charges sur l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

Les frais de R&D enregistrés au cours de l'exercice 2013 se sont élevés à 674 K€, dont 385 K€ au titre des rémunérations de l'équipe d'ingénieurs et 289 K€ au titre des dépenses externes.

#### 6.4.3.2.8 Provisions pour risques et charges

Elles sont destinées à couvrir des risques et des charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours au 31.12.2013 rendent probables conformément aux critères définis par le règlement du CRC 2000-06 relatifs au passif.

#### 6.4.3.2.9 Créances et Dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### 6.4.3.2.10 Opérations en Devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques pour leur montant total.

#### 6.4.3.2.11 Avances Remboursables

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres – Avances conditionnées ». Les intérêts correspondant sont présentés au passif du bilan en Emprunts et dettes financières diverses.

#### 6.4.3.2.12 Subventions d'Exploitation

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention. Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

#### 6.4.3.2.13 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de biens, constitués principalement des implants Spinejack © qui sont produits et assemblés au travers d'un réseau de sous-traitants et les ventes de services correspondant principalement à des facturations de sessions de formation à nos distributeurs.

Les ventes de biens sont comptabilisées en chiffre d'affaires à la date de transfert des risques et avantages liés à la propriété. Les ventes de services sont enregistrées en chiffre d'affaires lorsque les services ont été rendus.

#### 6.4.3.2.14 Indemnité de Départ à la Retraite

Les obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées à la date du 31 décembre 2013.

Ces indemnités ne font pas l'objet d'une provision mais d'une simple mention en engagements hors bilan.

Le montant mentionné en engagements hors bilan est déterminé à la clôture de l'exercice selon une méthode de calcul actuarielle en tenant compte notamment de l'ancienneté du personnel, de l'évolution prévisible des salaires et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite, selon les hypothèses précisées en note annexe.

#### 6.4.3.2.15 Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

## 6.4.4 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE BILAN ET LE RESULTAT

### 6.4.4.1 Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	452 967		10 122
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	384 785		16 647
Autres installations, agencements, aménagements	63 236		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	156 090		9 769
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations en cours			482 114
Avances et acomptes			
<b>TOTAL</b>	<b>604 110</b>		<b>26 416</b>
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	35 000		3 118
Autres titres immobilisés	216 300		43 649
Prêts et autres immobilisations financières	21 068		5 011
<b>TOTAL</b>	<b>272 368</b>		<b>51 778</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 329 446</b>		<b>570 429</b>

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit:

Brevets et nom de domaine	312 700 €
Logiciels	150 389 €

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles			463 089	463 089
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels			401 432	401 432
Autres installations, agencements, aménagements			63 236	63 236
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			165 858	165 858
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations en cours			482 114	482 114
Avances et acomptes				
<b>TOTAL</b>			<b>630 526</b>	<b>630 526</b>
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			38 118	38 118
Autres titres immobilisés		48 135	211 814	211 814
Prêts et autres immobilisations financières		2 844	23 236	23 236
<b>TOTAL</b>		<b>50 979</b>	<b>273 167</b>	<b>273 167</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>50 979</b>	<b>1 848 897</b>	<b>1 366 783</b>

#### 6.4.4.2 Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	160 150	53 072		213 222
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	225 190	100 306		325 497
Installations générales, agencements divers	26 274	6 324		32 597
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	103 052	29 207		132 260
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL</b>	<b>354 516</b>	<b>135 837</b>		<b>490 354</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>514 666</b>	<b>188 909</b>		<b>703 575</b>

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles	53 072			8 205	12 500
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	100 306				
Installations générales, agencements divers	6 324				
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	29 207				
Emballages récupérables et divers					
<b>TOTAL</b>	<b>135 837</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>188 909</b>			<b>8 205</b>	<b>12 500</b>

#### 6.4.4.3 Stocks

	Brut	Dépréciation	Net.
En-cours de production de biens	1 290 514	97 423	1 193 092
Produits Finis	1 082 747	122 488	960 260
<b>TOTAL</b>	<b>2 373 261</b>	<b>219 911</b>	<b>2 153 352</b>

Les produits finis présentant un problème de qualité ou susceptibles de péremption (lots de ciment) font l'objet d'une dépréciation selon les modalités précisées au pied de l'état des provisions présenté ci-après. Les montants significatifs en stock d'en-cours et de produits finis ne justifient pas d'autres dépréciations spécifiquement liées au rythme de consommation.

#### 6.4.4.4 Disponibilités et Valeurs mobilières de placement :

Le solde de trésorerie de 1 023 K€ est composé de :

- de disponibilités à l'actif pour un montant de 1010 K€ ;
- de valeurs mobilières de placement à l'actif pour un montant de 13 K€.

Les valeurs mobilières de placement sont composées à hauteur de 12,9 K€ de fonds commun de placement (FCP) dont la valeur liquidative à la clôture de l'exercice s'élève à 13,5 K€. Cette dernière étant supérieure à la valeur nette comptable, aucune provision n'a été constatée au 31 décembre 2013.

#### 6.4.4.5 Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	23 236		23 236
Clients douteux ou litigieux	15 228	15 228	
Autres créances clients	1 000 627	1 000 627	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	17 500	17 500	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	26 930	26 930	
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	428 114	428 114	
- T.V.A	110 695	110 695	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers	14 467	14 467	
Groupe et associés	4 191 963	4 191 963	
Débiteurs divers	25 567	25 567	
Charges constatées d'avance	294 243	294 243	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 148 569</b>	<b>6 125 334</b>	<b>23 236</b>
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers	152 299		152 299	
Fournisseurs et comptes rattachés	890 370	890 370		
Personnel et comptes rattachés	710 105	710 105		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	513 479	513 479		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	113	113		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	49 179	49 179		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	29 316	29 316		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 344 862</b>	<b>2 192 563</b>	<b>152 299</b>	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	266 440			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

#### 6.4.4.6 Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	23 693
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	23 693

#### 6.4.4.7 Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	152 299
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	265 800
Dettes fiscales et sociales	896 346
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :            )	
TOTAL	1 314 444

#### 6.4.4.8 Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	294 243	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	294 243	

Commentaires :

Dont Honoraires	23 833 €
Dont Assurances	46 544 €
Dont salons et déplacements	204 839 €

#### 6.4.4.9 Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	169 615	8 205	12 500	165 320
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>TOTAL Provisions réglementées</b>	<b>169 615</b>	<b>8 205</b>	<b>12 500</b>	<b>165 320</b>
Pour litiges				
Pour garanties données clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions	58 000		58 000	
<b>TOTAL Provisions</b>	<b>58 000</b>		<b>58 000</b>	
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation	25 000	13 118		38 118
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours	323 450		103 540	219 910
Sur comptes clients		15 228		15 228
Autres dépréciations	846 184	1 738 391		2 584 575
<b>TOTAL Dépréciations</b>	<b>1 194 634</b>	<b>1 766 737</b>	<b>103 540</b>	<b>2 857 831</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 422 249</b>	<b>1 774 942</b>	<b>174 040</b>	<b>3 023 151</b>
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		15 228	103 540	
- financières		1 751 509		
- exceptionnelles		8 205	70 500	

L'amortissement dérogatoire correspond au complément d'amortissement fiscal sur les brevets (5 ans fiscal / 20 ans comptable).

La dépréciation du stock correspond :

- d'une part, aux stocks non conformes ou marqués comme stocks d'occasion, soit suite à une non-conformité de certaines pièces, soit à des défauts de production observés et rendant la commercialisation impossible en l'état. Ces articles sont provisionnés à 100% de leur valeur d'inventaire.
- d'autre part aux produits dont la date de péremption proche génère un risque sur la possibilité de commercialisation. Ces produits sont provisionnés à 100% de leur valeur d'inventaire.

En application du principe énoncé en note 6.4.3.2.3, les dotations aux provisions financières correspondent aux pertes réalisées en 2013 par les filiales (1 751 K€) qui sont en phase de développement commercial.

#### 6.4.4.10 Composition du capital social

Le capital social est constitué de 4 640 645 actions de valeur nominale d'0,1 € au 31 décembre 2013.

Le capital social se répartit de la façon suivante :

	Actions ordinaires	Actions de préférence A	Actions de préférence A'	Actions de préférence B	Actions de préférence B'	Actions de préférence S	Total
Actionnaires fondateurs	43 000	4 130	2 340			2 750	52 220
Fcpr Truffle Venture						176 578	176 578
Fcpi Europe Innovation 2004						36 848	36 848
Fcpi Europe Innovation 2006						120 860	120 860
Fcpi Uff Innovation 5						474 292	474 292
Fcpr Truffle Capital 2						32 890	32 890
Fcpi Fortune						81 010	81 010
Fcpi Uff Innovation 7						576 820	576 820
Fcpi Innovation pluriel						28 880	28 880
Fcpi Uff Innovation 8						243 280	243 280
Fcpi Uff Innovation 10						295 911	295 911
Fcpi Uff Innovation 12						188 967	188 967
Fcpi Fortune III						136 842	136 842
Fcpi Fortune 4						139 930	139 930
Fcpi Uff Innovation 15						118 781	118 781
Fcpr BV 4		204 790	377 620		88 390	193 091	863 891
Autres actionnaires individuels	78 710	21 760	12 240			959 935	1 072 645
<b>Totaux</b>	<b>121 710</b>	<b>230 680</b>	<b>392 200</b>	<b>-</b>	<b>88 390</b>	<b>3 807 665</b>	<b>4 640 645</b>

Quatre augmentations de capital ont eu lieu sur l'exercice 2013 :

- (i) Par l'émission de 2 930 actions nouvelles, au prix unitaire de 9,25 €, soit avec une prime d'émission de 9,15€ par action, par exercice de 293 BCE 2007 ;
- (ii) Par l'émission de 263 991 actions nouvelles, au prix unitaire de 9,47 €, soit avec une prime d'émission de 9,37 € par action, dont la souscription a été réservée aux fonds d'investissement représentés par Truffle Capital, dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de bénéficiaires ;
- (iii) Par l'émission de 25 000 actions nouvelles, au prix unitaire de 9,82 €, soit avec une prime d'émission de 9,72 € par action, par exercice de 25 000 bons d'émission d'actions émis dans le cadre du PACEO® ;
- (iv) Par l'émission de 25 000 actions nouvelles, émises au prix unitaire de 9,40 €, soit avec une prime d'émission de 9,30 € par action, par exercice de 25 000 bons d'émission d'actions émis dans le cadre du PACEO®.

A la clôture de l'exercice, le capital social de la société est composé de 4 640 645 actions de 0,1€ de nominal chacune.

D'autre part, des droits d'accès au capital soumis à diverses conditions d'exercice sont en cours de validité selon le détail ci-après :

Tableau Récapitulatif des Bons de Souscription d'Actions (BSA) :

	Emis	Souscrits	Annulés	Exercés	Solde	Caducité
BSA-2009 AG du 13/05/2009	532	532			532	13/05/2019
BSA-2009-2-B AG du 16/03/2010	1.520	1.520			1.520	07/08/2016
BSA-2009-2-C AG du 16/03/2010	1.940	1.940	1.940		0	
BSA-2009-3-B AG du 16/03/2010	1.520	1.520			1.520	14/09/2016
BSA-2009-4 AG du 16/03/2010	532	532			532	16/03/2020
BSA-2012-1 AG du 19/03/2012	5.320	5.320			5.320	14/09/2022
BSA-2013-1 AG du 19/03/2012	10.000	-	10.000		0	
BSA-2013-2 AG du 19/03/2012	65.850	65.850			65.850	25/01/2023
BSA-2013-3 AG du 19/03/2012	10.000	10.000			10.000	22/03/2023
BSA-2013-4 AG du 19/03/2012	6.000	6.000			6.000	22/03/2023
BSA-2013-5 AG du 19/03/2012	6.000	6.000	6.000		0	
BSA-2013-6 AG du 19/03/2012	6.000	6.000			6.000	22/03/2023
<b>TOTAL BSA</b>	<b>115.214</b>	<b>105.214</b>	<b>17.940</b>		<b>97.274</b>	

Droits attachés à chaque BSA :

BSA 2009 : 1 BSA 2009 donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 9,245 €, dont 0,1 € de nominal

BSA 2009-2-B : 1 BSA 2009-2-B donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 9,245 €, dont 0,1 € de nominal

BSA 2009-3-B : 1 BSA 2009-3-B donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 9,245 €, dont 0,1 € de nominal

BSA 2009-4 : 1 BSA 2009-4 donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 9,245 €, dont 0,1 € de nominal

BSA-2012-1 : 1 BSA-2012-1 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 7,56322 €, dont 0,1 € de nominal

BSA-2013-2 : 1 BSA-2013-2 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 12,9988414 € dont 0,1 € de nominal

BSA-2013-3 : 1 BSA-2013-3 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 12,0143092 € dont 0,1 € de nominal

BSA-2013-4 : 1 BSA-2013-4 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 12,0143092 € dont 0,1 € de nominal

BSA-2013-6 : 1 BSA-2013-6 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 12,0143092 € dont 0,1 € de nominal

Tableau Récapitulatif des Bons de souscription de parts de Créateurs d'Entreprise (BCE):

	Emis	Souscrits	Annulés	Exercés	Solde	Caducité
BCE AG du 30/11/2007	4.000	3.184	2.646	293	1.061	27/02/2018
BCE 2009-3 AG du 13/05/2009	2.231	2.231		743	1.488	13/05/2019
BCE-2011-3 AG du 05/04/2011	1.500	1.500			1.500	05/04/2021
BCE-2011-4 AG du 05/04/2011	400	400			400	05/04/2021
BCE-2012-1 AG du 30/01/2012	6.424	6.424			6.424	30/01/2022
BCE-2012-2 AG du 19/03/2012	21.730	21.730			21.730	14/09/2022
BCE-2012-3 AG du 19/03/2012	13.010	13.010			13.010	14/09/2022
BCE-2013-1 AG du 19/03/2012	18.000	18.000			18.000	25/01/2023
BCE-2013-3 AG du 19/03/2012	8.000	8.000			8.000	25/01/2023
BCE-2013-7 AG du 19/03/2012	32.000	32.000	12.000		20.000	25/01/2023
BCE-2013-8 AG du 19/03/2012	77.600	77.600			77.600	25/01/2023
TOTAL BCE	184.895	184.079	14.646	1.036	169.213	

Droits attachés à chaque BCE :

BCE 2007 : 1 BCE 2007 donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 9,245 €, dont 0,1 € de nominal

BCE-2009-3 : 1 BCE-2009-3 donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 9,245 €, dont 0,1 € de nominal

BCE 2011-3 : 1 BCE-2011-3 donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 9,245 €, dont 0,1 € de nominal

BCE 2011-4 : 1 BCE -2011-4 donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 9,245 €, dont 0,1 € de nominal

BCE-2012-1 : 1 BCE 2012-1 donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 7,60 €, dont 0,1 € de nominal

BCE-2012-2 : 1 BCE-2012-2 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 7,56322 €, dont 0,1 € de nominal

BCE-2012-3 : 1 BCE-2012-3 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 7,56322 € dont 0,1 € de nominal

BCE-2013-1 : 1 BCE- 2013-1 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 12,9988414 € dont 0,1 € de nominal

BCE-2013-3 : 1 BCE- 2013-3 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 12,9988414 € dont 0,1 € de nominal

BCE-2013-7 : 1 BCE- 2013-7 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 12,9988414 € dont 0,1 € de nominal

BCE-2013-8 : 1 BCE- 2013-8 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 12,9988414 € dont 0,1 € de nominal

Les bons de souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise 2007, 2009, 2011, 2012 et 2013 sont attribués ou destinés à être attribués au personnel salarié de la société ou à certains mandataires sociaux

## Tableau de variation des capitaux propres :

En K€	Capital	Prime d'émission	Report à nouveau	Provisions réglementées	Résultat	Total
Au 31/12/2012	432	32 668	-17 943	169	-6 628	8 698
Affectation du résultat 2012			-6 628		6 628	0
Augmentation de capital par exercice de BSA						
Augmentation de capital	32	2 696				2 728
Résultat 2013				-4	-6 670	-6 674
Au 31/12/2013	464	35 364	-24 571	165	-6 670	4 752

### **Avance conditionnée - ILI :**

Ce poste d'un montant de 786 K€, correspond au premier versement d'une avance remboursable accordée à la société par OSEO ILI dans le cadre de ses activités scientifiques pour un montant total estimé de 2 387 K€.

Le montant initialement alloué à la société était de 4 012 K€ mais un avenant a été signé en date du 28 septembre 2010 pour tenir compte des évolutions opérationnelles du programme de recherche de VEXIM.

Aucun versement complémentaire n'a été reçu par la société au cours de l'exercice 2013. Le solde sera versé au fur et à mesure des différentes étapes du projet.

Cette avance remboursable porte intérêts au taux de 4,47% ; les intérêts comptabilisés relatif à cette avance s'élèvent à 152 K€ (11 K€ sur 2009, 35 K€ sur 2010, 36 K€ sur 2011, 36 K€ sur 2012 et 36K€ sur 2013) et sont présentés sur la ligne « emprunts et dettes financières » du bilan.

VEXIM remboursera cette avance par un versement de 2,25% du chiffre d'affaires hors taxes qu'elle réalisera à compter de l'année qui suit l'atteinte d'un chiffre d'affaires cumulé minimum de 38 M€ et pendant une durée de 6 ans. Le montant des remboursements peut donc excéder le montant des avances perçues.

Toujours sur ce projet, il est prévu le versement de subventions pour 1 274 K€ à la société. Le premier versement est intervenu en 2009 pour un montant de 1 136 K€ ; aucune somme n'a été perçue sur 2013. Avant la signature de l'avenant mentionné ci-dessus, le montant de subventions accordé s'élevait à 2 105 K€.

### **Emprunt – ANVAR :**

Ce poste correspond aux trois tranches d'une avance remboursable accordée à la société par OSEO Innovation dans le cadre de ses activités scientifiques.

Initialement, le montant octroyé à VEXIM s'élevait à 1 000 K€ et a été réduit à 832 K€ au vu de dépenses réellement engagées inférieures à l'estimation initiale. Ces avances ne portent pas intérêts.

Le succès technique du programme ayant été constaté, les avances devenues exigibles ont été présentées sur la ligne « emprunts et dettes financières diverses » du bilan et la société a procédé au dernier remboursement d'un montant de 266 K€ sur l'exercice 2013, conformément à l'échéancier initial.

#### 6.4.4.11 Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant (en K€)
Ventes de marchandises	5 605 873
Ventes de produits finis	
Prestations de services	185 575
TOTAL	5 791 447

Répartition par marché géographique	Montant (en K€)
France	2 673 888
Etranger	3 117 559
TOTAL	5 791 447

Le chiffre d'affaires de VEXIM.S.A a été réalisé à 64% hors du groupe et à hauteur de 36% à destination de ses filiales de distribution en Allemagne, Italie, Espagne et au Royaume-Uni.

En dehors de ses marchés principaux en Europe, Vexim S.A. a également enregistré des ventes en Argentine, au Mexique, au Brésil, en Inde, en Turquie, aux Emirats Arabes Unis, à Taiwan et en Amérique centrale, sans qu'aucun de ces pays ne représente individuellement une part significative (>5%) des ventes. Ces pays ont représenté, ensemble, 54% du chiffre d'affaires de Vexim S.A. en 2013.

#### 6.4.4.12 Frais de recherche appliquée et développement

Les frais de recherche et développement sont intégralement passés en charge sur la période où ils sont engagés, à l'exception des coûts relatifs au développement d'un nouveau mixeur/mélangeur de ciment.

Les frais de R&D enregistrés au cours de l'exercice 2013 se sont élevés à 624 K€, dont 387 K€ au titre des rémunérations de l'équipe d'ingénieurs et 236 K€ au titre des dépenses externes.

#### 6.4.4.13 Charges exceptionnelles

Néant

#### 6.4.4.14 Impôt sur les bénéfices

La société a comptabilisé un produit de 428 K€ en compte de résultat sur la ligne « impôts sur les bénéfices » au titre du Crédit d'impôt recherche pour l'année civile 2013.

Le déficit fiscal généré au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2013 s'élève à 5 329 837 €.

Le total des déficits fiscaux restant à reporter à la clôture de l'exercice est de 29 788 494 €.

### 6.4.5 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

#### 6.4.5.1 Jetons de présence

Le montant des jetons de présence versés au cours de l'exercice 2013 s'est élevé à 66 500 €.

#### 6.4.5.2 Relations avec des entreprises liées

Néant

#### 6.4.5.3 Rémunération des dirigeants

Aucune information n'est communiquée sur la rémunération des dirigeants puisque cela reviendrait à communiquer une rémunération individuelle.

#### 6.4.5.4 Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	26	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	4	
Ouvriers		
TOTAL	30	

#### 6.4.5.5 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 57 399 € et concerne intégralement la mission de contrôle légal des comptes et les diligences liées.

#### 6.4.5.6 Droit Individuel à la formation

Dans le cadre du droit individuel à la formation institué par la Loi 2004-391 du 4 mars 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, le volume d'heures de formation cumulées relatif aux droits acquis et non exercés est de 1 054 heures au 31/12/2013.

#### 6.4.5.7 Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

L'engagement retraite n'est pas comptabilisé sous forme de provision dans les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Engagement en matière de retraite pour 2013 :

Dette actuarielle : 34 192 €

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

Méthode de calcul choisie : rétrospective prorata

Table de mortalité : TH 00-02

Taux d'actualisation : 3,39%

Convention collective : Métallurgie Midi-Pyrénées

Age conventionnel de départ : 65 ans

Conditions de départ : départ à la retraite à l'initiative du salarié

#### 6.4.5.8 Engagements financiers

##### 6.4.5.8.1 Engagements donnés

Contrats de distribution:

La signature en 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013 de contrats de distribution a permis à la Société d'organiser la commercialisation des produits sur les territoires suivants :

- Argentine
- Turquie
- Brésil
- Mexique
- Inde
- Emirats Arabes Unis
- Amérique centrale
- Taiwan
- Portugal

Dans le cadre de ces contrats de distribution, la Société s'est engagée à accorder l'exclusivité de la distribution de ses produits sur les territoires mentionnés. La durée de l'exclusivité accordée est en général de 3 ans. La non atteinte des objectifs de quantité repris dans les contrats ne permet pas à VEXIM d'exiger une quelconque pénalité financière au distributeur, mais donne simplement le droit à la Société de rompre le dit contrat avant terme.

Il n'existe aucun autre engagement significatif donné à l'exception des engagements pris à l'égard d'OSEO ILI (BPI) pour le remboursement en cas de succès de l'avance conditionnée accordée (voir ci-avant).

#### 6.4.5.8.2 Engagements reçus

Dans le cadre de ses activités de recherches scientifiques, il a été accordé en date du 3 août 2009 à la société VEXIM par OSEO des aides sous forme d'avances remboursables et de subventions pour un total initialement prévu respectivement de 4 012 K€ et de 2 105 K€.

En date du 28 septembre 2010, le contrat d'aide du 3 août 2009 a fait l'objet d'un avenant qui a modifié les sommes allouées à VEXIM pour tenir compte de changements dans le programme initialement présenté. Aux termes de cet avenant, les montants alloués sont donc maintenant de 2 387 K€ d'avances remboursables et de 1 274 K€ de subventions.

Ces sommes sont versées à la Société au fur et à mesure de l'avancement du projet ILI et sous réserve du respect de certaines conditions (justificatif de dépenses...).

Sur l'exercice 2009, VEXIM a reçu le premier versement de l'avance remboursable de 786 K€ et le premier versement de la subvention de 1 136 K€. Aucun versement supplémentaire n'est intervenu sur 2013.

Cette avance remboursable porte intérêts au taux de 4,47% ; les intérêts comptabilisés relatif à cette avance s'élèvent à 152 K€ (11 K€ sur 2009, 35 K€ sur 2010, 36 K€ sur 2011, 36 K€ sur 2012 et 36 K€ sur 2013) et sont présentés sur la ligne « emprunts et dettes financières diverses » du bilan.

VEXIM remboursera cette avance par un versement de 2,25% du chiffre d'affaires hors taxes qu'elle réalisera à compter de l'année qui suit l'atteinte d'un chiffre d'affaires cumulé minimum de 38 M€ et pendant une durée de 6 ans. Le montant des remboursements peut donc excéder le montant des avances perçues.

Les sommes restant à toucher par la Société s'élèvent à 1 601K€ pour les avances remboursables et 138K€ de subventions.

**Filiales et participations :**

Filiales et participations	Capitaux Propres (€) au 31.12.2013	Quote-part du capital détenue en pourcentage par Vexim SA	Résultat du dernier exercice clos en K€	Prêts et avances accordées au 31.12.13 en K€	Créances au 31.12.2013 en K€
Vexim GmbH	25 000	100 %	(990)	503	1 715
Vexim Italia	10 000	100 %	+168	308	581
Vexim Spine	3 000	100 %	(381)	413	270
Vexim UK	117.85	100 %	(217)	255	147

Le montant de la valeur brute des titres détenus des filiales de Vexim SA est au 31.12.2013 de 38 117,85€ et la valeur nette comptable de ces mêmes titres au 31.12.2013 est de 0 €